

PROCÈS-VERBAUX

RÉUNION DES 7 ET 8 AVRIL 2026

BUDGET PRIMITIF 2026

RÉUNION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA SOMME DES 7 ET 8 AVRIL 2026

BUDGET PRIMITIF 2026

ORDRE DU JOUR

1^{ère} COMMISSION - FINANCES ET ADMINISTRATION DÉPARTEMENTALE

<u>26.1.4</u>	<u>SITUATION DE LA COLLECTIVITÉ EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE</u>	<u>18</u>
<u>26.1.5</u>	<u>BUDGET PRIMITIF 2026</u>	<u>44</u>
<u>26.1.6</u>	<u>PILOTAGE ET MOYENS (MISSIONS 1 ET 2)</u>	<u>19</u>
<u>26.1.7</u>	<u>SÉCURITÉ (MISSION 9)</u>	<u>21</u>
<u>26.1.8</u>	<u>VCEU - POUR LE MAINTIEN TOTAL DU DROIT À LA FORMATION DES AGENTS TERRITORIAUX</u>	<u>42</u>

2^{ème} COMMISSION - SOLIDARITÉS

<u>26.2.5</u>	<u>ENFANCE ET FAMILLE (MISSION 3)</u>	<u>21</u>
<u>26.2.6</u>	<u>INSERTION, LOGEMENT ET EMPLOI (MISSION 4)</u>	<u>22</u>
<u>26.2.7</u>	<u>AUTONOMIE DES PERSONNES ÂGÉES ET DES PERSONNES HANDICAPÉES (MISSION 5)</u>	<u>23</u>

3^{ème} COMMISSION - AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, PROJETS STRUCTURANTS ET TRANSITION ÉCOLOGIQUE

<u>26.3.2</u>	<u>ESPACES NATURELS (MISSION 6)</u>	<u>24</u>
<u>26.3.3</u>	<u>AMÉNAGEMENT (MISSION 7)</u>	<u>25</u>
<u>26.3.4</u>	<u>TRANSITION ÉCOLOGIQUE</u>	<u>27</u>
	<u>AMENDEMENT - PRÉVOIR UN PLAN PLURIANNUEL " MAISONS COMMUNES 2026-2030 " POUR SOUTENIR LA RÉAPPROPRIATION ET À LA RESOCIALISATION DES ÉDIFICES CULTUELS PAR LES COMMUNES</u>	<u>26</u>
<u>26.3.5</u>	<u>VALLÉE DE SOMME, VALLÉE IDÉALE</u>	<u>27</u>

4^{ème} COMMISSION - INFRASTRUCTURES ET BÂTIMENTS DÉPARTEMENTAUX

<u>26.4.2</u>	<u>BÂTIMENTS (MISSIONS 2, 3, 8, 10, 12 ET 15)</u>	<u>31</u>
	<u>AMENDEMENT 1 - ENGAGER UN PLAN PLURIANNUEL "ASE 2030" POUR RATTRAPER LES RETARDS CONSTATÉS EN MATÈRE D'ACCUEIL ET D'HÉBERGEMENT DES ENFANTS CONFIÉS À LA PROTECTION DE L'ENFANCE</u>	<u>29</u>
	<u>AMENDEMENT 2 - ACCÉLÉRER LA RÉHABILITATION DES COLLÈGES DE LA SOMME POUR DAVANTAGE DE MIXITÉ SCOLAIRE ET DE MEILLEURES CONDITIONS D'ACCUEIL ET D'ENSEIGNEMENT</u>	<u>30</u>
<u>26.4.3</u>	<u>INFRASTRUCTURES (MISSION 8)</u>	<u>34</u>
<u>26.4.4</u>	<u>BUDGET ANNEXE - PARC DÉPARTEMENTAL (MISSION 8)</u>	<u>35</u>

5^{ème} COMMISSION - COLLÈGES, JEUNESSE, CULTURE, SPORT ET CITOYENNETÉ

<u>26.5.3</u>	<u>CULTURE (MISSION 10)</u>	<u>35</u>
<u>26.5.4</u>	<u>BUDGET ANNEXE - CENTRE CULTUREL DÉPARTEMENTAL DE L'ABBAYE DE SAINT-RIQUIER (MISSION 10)</u>	<u>36</u>
<u>26.5.5</u>	<u>BUDGET ANNEXE - HISTORIAL DE LA GRANDE GUERRE DE PÉRONNE (MISSION 10)</u>	<u>36</u>
<u>26.5.6</u>	<u>SPORT ET VIE ASSOCIATIVE (MISSION 13)</u>	<u>36</u>
<u>26.5.7</u>	<u>COLLÈGES ET ACTIONS ÉDUCATIVES (MISSION 12)</u>	<u>37</u>
<u>26.5.8</u>	<u>VŒU POUR UNE RÉELLE IMPLICATION DES ÉLUS LOCAUX DANS LES DÉCISIONS RELATIVES À L'ÉVOLUTION DE LA CARTE SCOLAIRE</u>	<u>43</u>

6^{ème} COMMISSION - ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE, TOURISME, DÉVELOPPEMENT AGRICOLE ET RURALITÉ

<u>26.6.3</u>	<u>DÉVELOPPEMENT AGRICOLE (MISSION 14)</u>	<u>38</u>
<u>26.6.4</u>	<u>TOURISME (MISSION 15)</u>	<u>41</u>
<u>26.6.5</u>	<u>BUDGET ANNEXE - LABORATOIRE DÉPARTEMENTAL D'ANALYSES (MISSION 9)</u>	<u>41</u>
<u>26.6.6</u>	<u>VŒU - POUR UNE AGRO-ÉCOLOGIE DE BON SENS : DONNONS DU TEMPS À NOS AGRICULTEURS !</u>	<u>43</u>

RÉUNION DU MARDI 7 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt-six le 7 avril à 9 heures 34 dans la salle Max Lejeune de l'Hôtel des Feuillants située 53 rue de la République à Amiens, sous la présidence de Mme Christelle HIVER, Présidente du Conseil départemental.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. Pascal BOHIN

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. Franck BEAUVARLET, Mme Catherine BENEDINI-POLLEUX, M. Laurent BEUVAIN, M. Arnaud BIHET, M. Jean-Michel BOUCHY, M. Christophe BOULOGNE, Mme Virginie CARON, Mme Sabine CARTON, Mme Zohra DARRAS, M. Hubert de JENLIS, Mme Isabelle de WAZIERS, Mme Margaux DELÉTRÉ, M. Bertrand DEMOUY, M. Frédéric DEMULE, Mme Valérie DEVAUX, M. Guillaume DUFLOT, Mme Esra ERCAN, Mme Dolorès ESTEBAN, Mme Monique ÉVRARD, M. Frédéric FAUVET, Mme France FONGUEUSE, Mme Josiane HÉROUART, M. Claude HERTAULT, Mme Sabrina HOLLEVILLE-MILHAT, M. Olivier JARDÉ, Mme Valérie KUMM, M. Jannick LEFEUVRE, Mme Brigitte LHOMME, M. René LOGNON, Mme Françoise MAILLE-BARBARE, Mme Jocelyne MARTIN, M. Emmanuel NOIRET, M. Jean-Louis PIOT, Mme Guillemette QUIQUEMPOIS, Mme Françoise RAGUENEAU, M. Jean-Claude RENAUX, Mme Guislaine SIRE, M. Jean-Jacques STOTER, Mme Nathalie TEMMERMANN, M. Angelo TONOLLI, Mme Julie VAST

EXCUSÉS : M. Stéphane HAUSSOULIER, M. Wilfried LARCHER, M. Laurent SOMON

Le quorum étant atteint, Mme la Présidente ouvre la séance.

Elle salue les membres de l'Assemblée ainsi que les anciens Conseillers généraux et départementaux présents dans l'assistance, et note la présence du Colonel Sébastien PLANCHON, directeur départemental du Service départemental d'incendie et de secours de la Somme (SDIS 80), ainsi que celle de M. Fabrice VIGNE, payeur départemental.

Mme la Présidente rappelle que la séance est retransmise en direct sur le site Internet et les réseaux sociaux du Département.

Mme la Présidente invite les conseillers départementaux à prendre connaissance des documents remis sur table, qu'elle liste et décrit. Elle appelle plus particulièrement leur attention sur l'état récapitulatif annuel des indemnités perçues par les conseillers départementaux au titre de l'année 2025, qui leur est communiqué en application de l'article L3123-19-2-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT).

Elle donne lecture des pouvoirs qui lui ont été remis : M. SOMON pour Mme HIVER, M. de JENLIS pour Mme DEVAUX et M. LARCHER pour M. HERTAULT.

Mme la Présidente soumet à l'approbation des membres de l'Assemblée le procès-verbal de la séance du 2 mars 2026 qui leur a été adressé préalablement, et a été affiché à l'entrée de la salle des délibérations. Il est procédé au vote à main levée du procès-verbal qui est approuvé à l'unanimité.

Mme la Présidente donne lecture de son discours d'ouverture, qui figure en annexe au présent procès-verbal.

Les présidents de groupe donnent lecture de leurs discours respectifs.

(L'intégralité des interventions des présidents de groupe figurent en annexes au présent procès-verbal : Mme ERCAN au nom du groupe « Avenir solidaire et durable » ; M. FAUVET au nom du groupe « La Somme en commun » ; M. BEUVAIN au nom du groupe « Gauche démocrate républicaine » ; Mme DELÉTRÉ au nom du groupe « Unis pour la Somme » et M. DUFLOT au nom du groupe « Somme droite, centre et indépendants »).

Le prononcé des discours étant achevé, Mme la Présidente y décèle tout d'abord deux points de convergence : d'une part, une reconnaissance unanime de l'urgence imposée par la situation internationale qui impacte les administrés et les collectivités territoriales ; d'autre part, les félicitations exprimées à l'adresse des élus locaux nouvellement engagés dans un contexte socio-économique difficile.

Réfutant la critique de M. FAUVET qui voit des signes de résignation dans les décisions prises, Mme la Présidente affirme que le budget primitif 2026, qui comprend notamment une hausse des investissements de 15 millions d'euros, démontre au contraire une ambition forte pour le Département, malgré des recettes incertaines et des dépenses en augmentation.

En réaction aux propos de Mme ERCAN qui considère que « la majorité navigue à vue », Mme la Présidente réaffirme que la gestion budgétaire s'inscrit dans une démarche responsable et prospective, soucieuse de garantir la capacité future d'investissement tout en assurant les dépenses obligatoires, notamment en matière de solidarité.

Mme la Présidente apporte ensuite des éléments chiffrés sur quelques domaines de compétence du Département, afin de démontrer le caractère infondé des allégations de baisse des budgets évoqués par les membres de l'opposition.

Concernant tout d'abord la baisse évoquée des investissements dans les collèges, Mme la Présidente rappelle qu'entre 2023 et 2025 près de 40 millions d'euros y ont été investis alors que de 2012 à 2015, l'enveloppe consacrée aux mêmes investissements était de 28 millions d'euros. Elle précise, par ailleurs, que la diminution du budget constatée cette année résulte d'une baisse du coût de l'énergie, et invite les membres de l'opposition à ne pas se limiter à une lecture globale des données chiffrées qui leur sont fournies.

En matière d'actions éducatives, réfutant les critiques formulées par Mme ERCAN, Mme la Présidente confirme que l'intervention du Département est en hausse, avec une autorisation d'engagement de 1,4 million d'euros, soit 40% de plus qu'en 2025, ainsi que des crédits de paiement stables à hauteur de 2,5 millions d'euros entre 2025 et 2026.

Mme la Présidente rappelle, ensuite, que la sécurité civile demeure une priorité pour le Département, et souligne que la subvention de fonctionnement allouée au SDIS 80 est en hausse de 300 000 euros par rapport à 2025. Elle précise que les subventions d'investissement sont attribuées selon le programme annuel du SDIS 80, insistant sur l'importance d'établir un programme de dépenses sur plusieurs exercices.

S'adressant aux membres de l'opposition qui ont évoqué à plusieurs reprises le futur plan pluriannuel d'investissement (PPI), Mme la Présidente leur précise qu'ils seront associés à sa construction avant une présentation prévue en juin prochain. Elle ajoute que les incertitudes liées à l'avenir du DILICO et au montant du fonds de sauvegarde des Départements pour 2027 doivent être prises en compte afin d'établir un PPI « budgétairement viable ».

Abordant le sujet de la future politique territoriale, Mme la Présidente informe les membres de l'Assemblée qu'une réunion de la première commission, élargie à d'autres membres, sera organisée avant la session du 18 mai 2026 au cours de laquelle son adoption sera proposée aux membres de l'Assemblée.

S'agissant des porte-bébés, Mme la Présidente précise qu'un stock d'environ 3 200 porte-bébés est encore disponible et permet donc d'assurer leur distribution pour l'année 2026 ce qui permet d'éviter une inscription de dépense supplémentaire dans le budget.

Faisant écho aux propos de Mme ERCAN qui salue la dotation de téléphones professionnels aux assistants familiaux et évoque un précédent amendement présenté par l'opposition sur ce sujet et rejeté, Mme la Présidente rappelle que ce rejet avait été motivé par l'ouverture d'une étude alors engagée après alerte des représentants du personnel sur cette problématique.

En matière d'insertion, Mme la Présidente se félicite de la diminution du nombre de bénéficiaires du Revenu de solidarité active (RSA) obtenue grâce aux actions menées en partenariat avec France Travail dans le cadre de l'expérimentation du RSA rénové. Elle précise que les crédits de paiement consacrés à l'insertion sont en hausse (12,6 millions d'euros en 2025 ; 15,2 millions d'euros en 2026).

Concluant son propos, Mme la Présidente remercie Mme DELÉTRÉ et M. DUFLOT dont les discours respectifs ont permis, selon elle, d'apporter des réponses précises et chiffrées aux « allégations et aux accusations de baisse tous azimuts » exprimées dans les discours des membres de l'opposition.

En sa qualité de secrétaire de séance, M. BOHIN annonce l'examen en fin de session de trois amendements et trois vœux et précise que deux amendements et un vœu ont été déclarés irrecevables lors de la Conférence des présidents et des commissions thématiques.

(La séance, suspendue à 10 heures 57, est reprise à 11 heures 08).

M. MOUCHEL-BLAISOT, Préfet de la Somme, accompagné de membres du corps préfectoral, des administrations départementales et des services de l'État, est accueilli dans l'hémicycle à 11 heures 08.

Après avoir souligné l'importance de ce rendez-vous institutionnel consacré à la présentation du bilan d'activité des services de l'État dans le département conformément à l'article L3121-25 du CGCT, Mme la Présidente cède la parole à M. MOUCHEL-BLAISOT, Préfet de la Somme.

M. le Préfet remercie Mme la Présidente pour son accueil et met en avant la qualité des relations entretenues avec Mme la Présidente, les élus et les différents services départementaux, dont la collaboration régulière et constructive permet d'aborder efficacement les sujets prioritaires du territoire et d'accompagner les ambitions portées pour le département et ses habitants.

Après avoir félicité les 12 conseillers départementaux élus ou réélus lors des dernières élections municipales, M. le Préfet dresse un bilan introductif du scrutin municipal.

Il regrette tout d'abord la diminution du taux de participation, particulièrement marquée en milieu rural, de 9% par rapport aux élections municipales de 2014, scrutin jusqu'alors préservé de la hausse de l'abstention constatée au niveau national. Il souligne que l'organisation d'élections à liste unique dans 558 communes a suscité des interrogations parmi les citoyens sur l'intérêt de l'organisation d'un scrutin dont le résultat était connu d'avance.

M. le Préfet souligne ensuite la progression du taux de féminisation des maires dans le département qui est passée de 18,81% à 21,70%. Bien que positive, cette évolution demeure en deçà des objectifs souhaités en matière de parité, les efforts devant être maintenus afin de garantir une représentation équilibrée entre hommes et femmes lors des élections municipales.

Il note également qu'à l'issue du scrutin, 77 élus maires n'étaient pas tête de liste.

M. le Préfet souligne, par ailleurs, un important renouvellement des présidences des établissements publics à coopération intercommunale (EPCI) dans le département, puisque 11 EPCI sur 14 sont concernés, marquant un changement significatif dans la gouvernance locale.

Enfin, évoquant l'augmentation préoccupante des actes d'incivilité et d'agression envers les élus locaux, 63 incidents ayant été recensés au premier trimestre 2026 contre 56 sur l'année 2025, M. le Préfet insiste sur le caractère « inacceptable » de ces actes, souvent liés à des sujets locaux et non politiques, qui constituent une menace pour la sécurité et l'exercice des mandats publics. Il réaffirme la mobilisation totale des services de l'État pour soutenir et

protéger les élus, rappelant que toute atteinte à leur intégrité, ainsi qu'à celle des forces de l'ordre et des pompiers, sera dénoncée publiquement et traitée avec la plus grande sévérité.

Concluant son propos introductif, M. le Préfet annonce les sujets qui seront évoqués au cours de sa présentation : ceux qui sont tout d'abord liés « à la méthode et la posture des services de l'État » avec des éléments prioritaires tels que la sécurité, la réindustrialisation, les grands projets d'infrastructures et la cohésion sociale ; puis, les sujets relatifs aux grands chantiers pour 2026 tels que la carte scolaire, l'organisation de la santé et la réflexion à mener sur l'organisation territoriale.

S'agissant du premier grand axe relatif à la méthode et posture des services de l'État, M. le Préfet met tout d'abord l'accent sur « un État local qui se veut au plus près des citoyens et des acteurs locaux ». Il souligne que l'organisation de l'État est en pleine mutation, appelant à privilégier les actions concrètes pour les élus et les citoyens. Soulignant l'importance de l'accueil physique dans les services publics à l'heure où la dématérialisation croissante des démarches peut être de nature à renforcer le sentiment d'éloignement des citoyens vis-à-vis de l'administration, il met en avant le rôle des Maisons France Services, au nombre de 29 dans le département de la Somme et fournit quelques chiffres : En 2025, ces structures ont accueilli environ 105 000 usagers et assuré 152 000 accompagnements, avec un taux de finalisation des démarches atteignant 90%, contre 50% l'année précédente.

M. le Préfet annonce l'instauration prochaine, dans chaque Maison France Services, de cahiers permettant aux « citoyennes et citoyens » d'interpeler librement l'État sur les difficultés rencontrées ou d'exprimer des propositions d'améliorations.

M. le Préfet indique que des Maisons France Services se sont d'ores et déjà distinguées par la qualité du service public rendu en obtenant le label « Services publics + » niveau or et argent et se réjouit également de l'obtention du label « Quali-ATE » par la préfecture de la Somme. Ces distinctions, estime-t-il, récompensent l'engagement et le professionnalisme des agents dans l'amélioration de l'accueil et du service rendu à la population.

M. le Préfet énumère quelques chantiers menés à terme ou à venir : l'inauguration en 2025 de la nouvelle cité administrative à Amiens, à proximité de la gare ; l'ouverture au public en janvier 2026 du nouvel hôtel de police à Amiens Nord où sont désormais installés 450 policiers ; l'actualisation prochaine du schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public (SDAASP), en concertation avec le Département.

Deuxième point illustrant la posture de l'État abordé par M. le Préfet : la « co-construction des politiques publiques », qui se traduit par l'accompagnement des collectivités territoriales. Pour exemple, il rappelle le lancement de la COP (Conférence des Parties) départementale, initiée en décembre 2023 en partenariat avec le Département,

soulignant que cette démarche s'appuie sur une conviction forte : les enjeux majeurs doivent être abordés à partir des réalités locales et en co-construction avec l'ensemble des acteurs concernés. M. le Préfet précise que de nombreuses réunions ont été organisées en 2025 afin d'élaborer une feuille de route commune, l'objectif étant désormais la traduction concrète de ces travaux.

M. le Préfet évoque le schéma départemental de l'eau, qu'il est prévu d'actualiser en lien avec le Département, soulignant l'importance des enjeux autour de la ressource en eau, de sa distribution et de sa qualité sanitaire.

S'agissant du littoral, il indique qu'un comité stratégique a été mis en place et est chargé de partager les diagnostics et d'anticiper l'adaptation du territoire au recul du trait de côte. Il souligne l'importance de la cohérence entre terre et mer, notamment pour les fleuves, et la nécessité d'actualiser l'analyse des risques, celle réalisée il y a une dizaine d'années se révélant aujourd'hui inexacte au regard de l'intensité de la dernière tempête Gorette, qui s'est traduite par une montée des eaux supérieure aux prévisions initiales.

M. le Préfet poursuit sa présentation en évoquant la question de la « simplification administrative », troisième point illustrant la posture des services de l'État. Il estime que chaque réglementation doit être évaluée dans l'optique d'une simplification potentielle et cite la création et le rôle de « France Simplification ». Il exprime le souhait de relancer l'initiative « Somme Simplification », calquée sur le modèle national, afin de permettre à chaque élu de saisir directement le préfet sur des cas concrets, en garantissant une étude attentive à chaque demande. Dans le même objectif de simplification, il met en avant le pouvoir récemment étendu de dérogation des préfets, avec pour objectif le déblocage de certains projets.

Dans le secteur agricole, la simplification se manifeste par la poursuite du contrôle unique, qui répond à une demande forte des agriculteurs.

Concluant la première partie de sa présentation, M. le Préfet évoque l'accueil des nouveaux maires et présidents d'EPCI et annonce d'une part, la reprise des webinaires mensuels, en partenariat avec l'Association des Maires de France de la Somme (AMF 80), qui permet d'instaurer un dialogue direct entre les élus et les services de l'État sur des sujets d'actualité ; d'autre part l'organisation, en collaboration avec le Département, d'une rencontre le 9 juin prochain à Amiens, réunissant l'ensemble des 770 maires et 14 présidents d'EPCI élus lors du dernier scrutin, afin de présenter les services de l'État et les sujets communs, notamment en matière d'ingénierie au service des élus.

Enfin, M. le Préfet suggère d'engager une réflexion sur la mise en place d'un dispositif qui permettrait, « sans formalisme excessif », aux nouvelles équipes municipales et intercommunales de concilier les priorités de l'État et les aspirations des collectivités, ce qui, selon lui, serait de nature à inscrire les actions et politiques locales dans la continuité et une certaine prévisibilité.

Dans le cadre de la seconde partie de sa présentation, M. le Préfet évoque les thématiques prioritaires et parmi elles la question des sécurités. Il rappelle qu'un plan départemental d'action et de restauration pour la sécurité du quotidien (PDARSQ) a été élaboré en concertation avec le procureur de la République et l'ensemble des acteurs du continuum de sécurité. Il liste et décrit les priorités thématiques dudit plan qui constitue la feuille de route opérationnelle et évolutive suivie en concertation avec les maires. Il souligne les résultats enregistrés (baisse de la délinquance et des atteintes aux biens) qui encouragent la poursuite des mesures engagées.

M. le Préfet met en avant plusieurs points importants :

- une diminution des violences intrafamiliales, celles-ci demeurant une priorité pour 2026 ;

- la nécessité de poursuivre la lutte contre les trafics de drogue, avec des opérations judiciaires significatives à Amiens ;

- dans le domaine de la sécurité routière, une hausse de 16% des accidents de la route est déplorée, malgré l'intensification des actions de prévention ;

- la sécurité des manifestations et des établissements recevant du public, notamment ceux ouverts la nuit, demeure une priorité départementale. M. le Préfet indique qu'un plan de vérification a été déployé en coordination avec le SDIS 80 et les collectivités, afin de garantir la sécurité sans nuire à la vie festive.

- citant la tempête Goretti, M. le Préfet salue l'efficacité de la mobilisation de l'État, la Région des Hauts-de-France, le Département de la Somme et les collectivités, lors de l'élaboration en quelques semaines d'un plan d'urgence et la mise en œuvre immédiate des travaux nécessaires.

- en matière de lutte contre les fraudes, notamment celles liées à la numérisation des démarches, M. le Préfet précise qu'un centre d'expertise et de ressources titres (CERT) présent à Amiens permet de détecter des fraudes majeures, telles que la falsification de l'origine des véhicules et les importations frauduleuses. Il affirme que la fraude au permis de conduire demeure une priorité, avec 84 signalements transmis au procureur de la République en 2025.

- enfin, sur la défense des appellations d'origine protégées (AOP), M. le Préfet rappelle la nécessité de contrôler la véracité de l'origine des produits afin de protéger l'agriculture locale, soulignant les obligations des distributeurs et les contrôles réalisés en la matière par la direction départementale de protection des populations (DDPP). Il précise que des actions menées par le CODAF et l'URSSAF contribuent à lutter contre les fraudes dans ce secteur.

Abordant le sujet de la réindustrialisation, deuxième priorité évoquée dans le cadre de sa présentation, M. le Préfet rappelle tout d'abord qu'en nombre de friches industrielles, la région Hauts-de-France est la deuxième région française.

Il évoque les difficultés rencontrées par certaines entreprises locales, telles que Metex devenue Euroleasing, ou Ajinomoto, qui subissent une concurrence chinoise qualifiée de « déloyale ». M. le Préfet déplore la fermeture de plusieurs entreprises sur le territoire, dont Ynsect à Poulainville, mais souligne l'existence de projets en cours et le soutien apporté par l'État, notamment à travers le dispositif France 2030 et les journées « Choose France ». Il précise qu'en 2025, l'État a accompagné les entreprises de la Somme en leur accordant 200 millions d'euros d'aides.

M. le Préfet cite les projets locaux pour lesquels une avancée positive est attendue en 2026 :

- le projet « Tiamat » à Amiens, gigafactory sodium-ion dont l'investissement reste en attente de confirmation par l'entreprise² ;

- le projet Fertighy d'un montant de 1,3 milliard d'euros, essentiel selon lui pour permettre à la France et à l'Europe de retrouver une souveraineté en matière d'engrais bas carbone. M. le Préfet affirme le caractère prioritaire dudit dossier, qualifié de « dossier stratégique majeur pour notre pays » et qui fait toujours l'objet de concertations avec les acteurs locaux afin notamment de lever les « incompréhensions ». Il affirme la volonté de l'État d'utiliser tous les moyens de procédure afin de faire avancer ce projet ;

- la montée en puissance de l'usine Ecofrost à Péronne,

- l'ouverture d'un important projet de recyclage d'aluminium à Ham ;

- la rénovation des fours des verriers de la vallée de la Bresle ;

- l'implantation au Bosquel d'un giga-calculateur dédié à l'intelligence artificielle et la reconversion potentielle du site d'Ynsect, ces projets visant à renforcer la souveraineté numérique et l'activité économique du territoire, rappelant que la demande mondiale liée à l'intelligence artificielle double tous les six mois, et que la France bénéficie d'un avantage compétitif grâce à son électricité décarbonée. M. le Préfet insiste sur la nécessité de favoriser la création d'un écosystème départemental favorable à la dynamique de la recherche et de

l'innovation ainsi qu'à la création de la croissance, en lien étroit avec les entreprises, laboratoires, universités et centres de recherche du territoire.

Concluant son propos sur la réindustrialisation, M. le Préfet salue l'initiative du recteur d'académie qui a permis la création, à la rentrée 2025, d'un micro-lycée professionnel à Friville-Escarbotin, l'objectif étant d'offrir des formations qualifiantes adaptées aux besoins des entreprises locales qui expriment leurs difficultés face aux offres d'emploi non pourvues. Il précise que deux nouveaux niveaux de formation ouvriront prochainement, traduisant la réactivité des pouvoirs publics face aux attentes des entreprises du territoire.

M. le Préfet poursuit sa présentation en abordant les grands chantiers en cours dans la Somme.

Concernant le Canal Seine-Nord Europe (CSNE), il souligne que les travaux préparatoires ont débuté dans le département en 2025, et que la deuxième maison du Canal a été inaugurée à Péronne. Il affirme que l'intérêt écologique du chantier, qui vise à terme le transfert du trafic routier de l'A1 vers la voie d'eau, demeure primordial.

Il rappelle que la réalisation du Canal mobilisera plusieurs milliers de travailleurs et nécessite l'engagement d'une réflexion approfondie sur les modalités d'hébergement, notamment temporaires.

M. le Préfet précise que les zones industrielles portuaires prévues à Nesle, Péronne et Languevoisin, associées à l'activité d'entreprises telles que Noriap, Fertigny ou Valame, représentent un levier important pour la reconversion et le développement économique du secteur, « qui a beaucoup souffert de la désindustrialisation ».

Il évoque, par ailleurs, la création d'une deuxième ligne à haute tension traversant la Somme. Il souligne le caractère indispensable de ce projet dans un contexte de croissance des besoins en électricité et à l'électrification des usages industriels, et salue l'esprit de responsabilité de l'ensemble des acteurs locaux qui ont pris en considération l'intérêt national de cette infrastructure. Il précise que la déclaration d'utilité publique du projet devrait intervenir à brève échéance et que les modalités d'indemnisation des agriculteurs ont été révisées au niveau national. Une charte de suivi des impacts agricoles a, par ailleurs, été élaborée avec Réseau de transport d'électricité (RTE), afin de garantir la prise en compte des préoccupations environnementales et financières des agriculteurs.

Abordant la liaison ferroviaire Picardie-Roissy, M. le Préfet rappelle son caractère structurant pour le territoire, facteur clé pour l'attractivité et le développement d'Amiens et du département. Il précise que les travaux devraient s'achever en 2026, avant la mise en place de la signalisation pour une mise en service effective à compter de décembre 2028.

Enfin, en matière de cohésion sociale, M. le Préfet évoque en premier lieu les hébergements d'urgence. Il signale la saturation du dispositif dans la Somme, malgré une hausse des capacités qui permet de mobiliser plus de 1 300 places aujourd'hui, un accord avec Amiens permettant, par ailleurs, de disposer de moyens supplémentaires lors des épisodes de grand froid. Il souligne la nécessité de renforcer le dispositif pour l'avenir, d'assurer un accompagnement social des personnes bénéficiant d'un hébergement d'urgence et d'augmenter la capacité d'accueil des femmes victimes de violences et des familles vulnérables, 50 places de « halte de nuit » ayant été créées en 2025.

Dans le domaine de la petite enfance, M. le Préfet souligne la création d'un poste de délégué à la protection de l'enfance et rappelle la signature avec le Département de la Somme du contrat départemental de prévention et de protection de l'enfance qui confirme l'action de l'État aux côtés du Département.

M. le Préfet salue l'engagement du Département dans l'accompagnement renforcé des bénéficiaires du RSA rappelant que des moyens supplémentaires et des équipes mobilisées ont permis d'intégrer efficacement les personnes dans le dispositif qui est aujourd'hui généralisé à l'ensemble du territoire après des résultats probants sur les territoires d'expérimentation à l'Est de la Somme et à Amiens Nord, Quartier Prioritaire de la Ville (QPV). Il confirme la volonté de l'État de poursuivre les efforts aux côtés du Département sur cette politique.

M. le Préfet évoque ensuite la question des étrangers sous deux angles.

D'une part, il indique que la lutte contre l'immigration illégale se manifeste à travers une intensification des contrôles et une augmentation des éloignements. M. le Préfet précise que trois objectifs sont poursuivis : prévention des traversées, lutte contre les campements et répression des passeurs. Il indique que 18 passeurs ont été arrêtés, et 12 incarcérés. Enfin, il note que depuis septembre 2025, aucune tentative de départ n'a été signalée.

D'autre part, M. le Préfet rappelle l'importance de l'intégration des étrangers en situation régulière et évoque la mise en place du contrat d'accueil d'intégration, l'apprentissage du français et l'accompagnement vers l'emploi, au bénéfice des primo-arrivants. Il souligne que le nombre de chômeurs étrangers en situation régulière est deux fois supérieur à la moyenne nationale, 15% seulement des demandes de régularisation étant présentées au titre du travail, contre 85% pour motif familial ou de santé.

Au titre des chantiers considérés comme majeurs pour 2026, M. le Préfet aborde la question scolaire, marquée par une importante baisse des effectifs au niveau départemental, conforme à la tendance nationale, la projection faite sur la période 2026 à 2028 prévoyant une perte de 2 600 élèves dans le primaire et de 1 500 élèves dans les collèges.

Face à ce constat, M. le Préfet insiste sur l'importance de la concertation afin de réfléchir aux évolutions nécessaires en prenant en compte les spécificités territoriales. L'État propose une stratégie éducative à travers le concept d'« École d'avenir », visant à regrouper les ressources et à proposer des équipes pédagogiques renforcées, des projets éducatifs structurés, des activités périscolaires et un accompagnement complet des élèves. Selon lui, ce modèle, qui s'inspire des regroupements pédagogiques de communes (RPC), a vocation à favoriser une ruralité dynamique et attractive tout en garantissant de meilleurs résultats scolaires. M. le Préfet souligne que le label « Écoles d'avenir » consolide une démarche qui doit être initiée par tous les acteurs du territoire et repose sur un double engagement de l'État : garantir la stabilité des effectifs scolaires sur plusieurs années et assurer une affectation prioritaire des moyens de l'État dans les dotations d'investissement, qu'il s'agisse de requalifications ou de reconversions d'établissements.

Évoquant ensuite la couverture médicale, M. le Préfet indique que 17 Maisons France Santé ont été labellisées dans la Somme, une subvention de 50 000 euros étant accordée par l'État aux structures créées, l'objectif étant d'assurer une offre de soins accessible sur l'ensemble du territoire.

Pour conclure, M. le Préfet évoque le sujet de l'organisation territoriale, caractérisée dans la Somme par l'existence de 771 communes. Il salue l'engagement et le dévouement des élus locaux et rappelle son attachement à l'institution communale tout en suggérant aux élus d'engager une réflexion sur une nouvelle organisation communale, les communes devant, selon lui, être fortes au sein d'intercommunalités de plus en plus larges. Évoquant la perspective de communes nouvelles, il souligne que la définition d'une nouvelle carte communale doit émaner des élus eux-mêmes, en concertation avec les habitants, afin de définir un projet de rapprochement et de fusion adapté aux enjeux contemporains. M. le Préfet assure de l'accompagnement de l'État pour relever ce « très beau défi » tout en préservant l'identité communale.

M. le Préfet remercie les membres de l'Assemblée pour leur écoute.

Mme la Présidente remercie M. le Préfet d'avoir mis en lumière l'engagement et l'action efficace du Département dans le domaine de l'insertion, insistant sur la poursuite et le maintien des moyens pour favoriser le retour à l'emploi des bénéficiaires du RSA.

M. BEAUVARLET exprime son soutien au corps préfectoral, dont l'un de ses membres a été récemment victime d'une agression verbale de la part d'un élu, jugeant un tel fait « inacceptable ». Il remercie, par ailleurs, les services de l'État pour l'accompagnement dont ont bénéficié des élus locaux dans le cadre de la préparation du scrutin qui vient de se dérouler.

M. le Préfet remercie M. BEAUVARLET pour ce rappel public et renouvelle son soutien à Mme la Sous-préfète de Péronne.

Mme de WAZIERS alerte sur les difficultés de collecte de la taxe d'aménagement, collecte qui incombe à l'État mais n'est plus assurée efficacement. Elle rappelle qu'en 2023, elle représentait pour le Département une recette de 6,4 millions d'euros alors qu'en 2025 cette recette n'a été perçue qu'à hauteur d'1,3 million d'euros. Elle souligne que cette baisse, constatée à l'échelle nationale, place le Département de la Somme parmi les plus touchés et met en péril le financement des espaces naturels sensibles (ENS) et du conseil d'architecture, d'urbanisme et d'environnement (CAUE).

M. FAUVET confirme l'importance du sujet de l'industrialisation du territoire dans un contexte où, selon lui, le recours à l'intelligence artificielle et la robotisation peuvent constituer une menace pour l'emploi. Il préconise le développement des secteurs agroalimentaire, chimique et biotechnologique pour soutenir l'économie locale.

M. FAUVET évoque, par ailleurs, les retards du projet de TGV à Amiens, et l'inadaptation de l'offre TER actuellement proposée qui prévoit 9 correspondances à Creil sur les 13 liaisons quotidiennes envisagées, ce qui, selon lui, ne répondra pas aux enjeux de qualité, de rapidité et d'efficacité que ce projet doit offrir aux habitants, sa réussite relevant désormais de la responsabilité de la Région. Il considère qu'il est nécessaire d'électrifier la ligne vers Boulogne, et d'aborder à nouveau la question de la réouverture de la ligne d'Abbeville – Le-Tréport.

Faisant écho aux propos de Mme de WAZIERS, M. FAUVET défend à son tour l'importance des ENS et suggère de créer un groupe de travail afin de favoriser un zonage adapté, susceptible de mobiliser des leviers financiers différents, le modèle du Parc naturel régional Baie de Somme Picardie Maritime pouvant, selon lui, être un exemple à suivre.

Enfin, M. FAUVET appelle l'attention de M. le Préfet sur la nécessité de rééquilibrer les investissements entre le nord et le sud de la région et cite plusieurs projets en préparation dans les départements du Nord et du Pas-de-Calais où plusieurs milliards d'euros vont être mobilisés pour la réalisation de chantiers de transport collectif, de rénovation énergétique des logements ou encore de décarbonation industrielle, le département de la Somme ne bénéficiant pas, selon lui, d'un soutien comparable.

M. BEUVAIN partage l'idée selon laquelle la diminution de la population invite à repenser l'organisation scolaire, notamment par des regroupements, et suggère que l'État adapte sa présence dans les territoires confrontés à une hausse de la délinquance, en renforçant les effectifs des forces de l'ordre dans les quartiers les plus exposés.

Évoquant le foncier agricole détenu par le Département et l'idée qu'il partage avec M. BEUVAIN d'y créer de nouveaux chantiers d'insertion, M. NOIRET soumet à M. le Préfet la possibilité de constituer un groupe de travail avec les services de l'État afin d'identifier les solutions qui permettraient de lever les obstacles auxquels un tel projet d'insertion est aujourd'hui confronté.

M. STOTER remercie M. le Préfet pour sa présentation et salue la collaboration constructive entre les services de l'État et les élus locaux sur des sujets nécessitant un travail conjoint au bénéfice du territoire.

Il souligne l'importance de la gestion de l'eau dans toutes ses dimensions et rappelle que le fleuve Somme impacte l'ensemble des activités humaines, personnelles, touristiques ou industrielles. Dans le cadre des projets de réindustrialisation, il affirme que la question de l'eau doit être intégrée dès le départ dans toute démarche d'implantation d'entreprises nouvelles, et considère que cette approche transversale pourrait être portée par un Établissement public territorial de bassin (EPTB) des fleuves côtiers.

Par ailleurs, M. STOTER insiste sur la nécessité d'une gestion cohérente du schéma départemental de l'eau potable tenant compte des différents usages. Il se déclare favorable à une évolution vers une coopération élargie entre syndicats d'eau, estimant que cette démarche est essentielle pour garantir la pérennité de l'approvisionnement et la qualité de l'eau destinée à l'alimentation des habitants et au développement des activités économiques.

Enfin, M. STOTER insiste sur le besoin d'investissements renforcés pour l'amélioration de la qualité écologique des cours d'eau du département et sollicite notamment un fléchage des financements vers le bassin versant du fleuve Somme, les principaux soutiens financiers bénéficiant actuellement, selon lui, « aux cours d'eau plus nordistes ».

Mme DARRAS met en avant les difficultés de fonctionnement des Maisons France Services mises en place dans le quartier nord d'Amiens et évoque notamment l'arrivée du numérique, la fermeture de nombreux guichets publics, tels que la CARSAT, ce qui place les Maisons France Services en première ligne pour accompagner les usagers dans la réalisation de leurs démarches. Or, selon elle, les équipes accueillant le public sont de plus en plus composées de personnels en situation précaire. Elle souligne également la fréquence des dysfonctionnements des bornes qui retardent la résolution des questions soulevées par les usagers et regrette que les agents ne puissent plus intervenir directement auprès de certains organismes.

M. le Préfet remercie chacun des conseillers départementaux pour leurs remarques.

En réponse aux propos de M. FAUVET au sujet de la ligne ferroviaire Picardie-Roissy, M. le Préfet rappelle que les travaux et discussions actuellement menés visent à assurer une desserte ferroviaire directe entre Amiens et Roissy, notamment aux heures de pointe, afin de faciliter les déplacements vers la France et l'Europe.

S'agissant de la valorisation des zones humides évoquées par M. FAUVET, M. le Préfet confirme qu'il s'agit d'une priorité prise en compte par l'État.

Il prend note des demandes de rééquilibrage entre le nord et le sud de la région, et affirme l'engagement des services de l'État pour défendre les intérêts de la Somme et de la Picardie.

En réponse à M. STOTER, M. le Préfet annonce le prochain lancement du nouveau schéma départemental d'eau potable, en partenariat avec l'ensemble des acteurs concernés, dont le Département de la Somme, et insiste sur la nécessité de renforcer les exigences sanitaires et la transparence, notamment dans la recherche des PFAS. En outre, M. le Préfet précise que l'Union européenne a validé un dispositif d'indemnisation pour les exploitants agricoles qui réduisent leurs intrants et indique qu'une réunion de présentation se tiendra avant l'été afin de coordonner une réponse adaptée et mobiliser les leviers de subventions disponibles.

S'adressant à Mme DARRAS, M. le Préfet précise que malgré certaines difficultés de fonctionnement des Maisons France Services, les agents qui accueillent le public sont des agents communaux ou intercommunaux pleinement reconnus et non des personnels précaires. Il salue le rôle central de ces agents qui accompagnent les usagers dans la gestion de démarches complexes grâce à l'appui des partenaires institutionnels. Tout en saluant le fonctionnement positif des Maisons France Service, il reconnaît néanmoins la nécessité de poursuivre l'amélioration notamment en adaptant l'organisation administrative aux nouveaux métiers exercés par les agents des Maisons France Services, qui devraient, selon lui, bénéficier d'une reconnaissance statutaire.

Enfin, M. le Préfet souligne l'intérêt des Maisons France Services itinérantes qui facilitent l'accès aux services publics et apportent un soutien direct au plus près des citoyens.

M. le Préfet remercie les membres de l'Assemblée pour leur attention.

(Applaudissements dans la salle).

(La séance, suspendue à 12 heures 57, est reprise à 14 heures 45).

PRÉSIDENTE : Mme Christelle HIVER

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. Pascal BOHIN

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. Franck BEAUVARLET, Mme Catherine BENEDINI-POLLEUX, M. Laurent BEUVAIN, M. Arnaud BIHET, M. Jean-Michel BOUCHY, M. Christophe BOULOGNE, Mme Virginie CARON, Mme Sabine CARTON, Mme Zohra DARRAS, M. Hubert de JENLIS, Mme Isabelle de WAZIERS, M. Bertrand DEMOUY, M. Frédéric DEMULE, M. Guillaume DUFLOT, Mme Dolorès ESTEBAN, Mme France FONGUEUSE, Mme Josiane HÉROUART, M. Claude HERTAULT, Mme Sabrina HOLLEVILLE-MILHAT, M. Olivier JARDÉ, Mme Valérie KUMM, M. Jannick LEFEUVRE, Mme Brigitte LHOMME, M. René LOGNON, Mme Françoise MAILLE-BARBARE, Mme Jocelyne MARTIN, M. Emmanuel NOIRET, M. Jean-Louis PIOT, Mme Guillemette QUIQUEMPOIS, Mme Françoise RAGUENEAU, M. Jean-Claude RENAUX, Mme Guislaine SIRE, M. Jean-Jacques STOTER, Mme Nathalie TEMMERMANN, M. Angelo TONOLLI, Mme Julie VAST

EXCUSÉS : Mme Margaux DELÉTRÉ, Mme Valérie DEVAUX, Mme Esra ERCAN, Mme Monique ÉVRARD, M. Frédéric FAUVET, M. Stéphane HAUSSOULIER, M. Wilfried LARCHER, M. Laurent SOMON

Le quorum étant atteint, Mme la Présidente rouvre la séance.

Elle invite les membres de l'Assemblée à se référer au tableau des risques de conflits d'intérêts, déposé sur table.

Mme la Présidente donne lecture des pouvoirs qui lui ont été remis : M. SOMON pour Mme HIVER, M. LARCHER pour M. HERTAULT, M. FAUVET pour Mme DARRAS, Mme ÉVARD pour Mme SIRE, Mme DEVAUX pour M. de JENLIS et Mme DELÉTRÉ pour M. JARDÉ.

26.1.4 SITUATION DE LA COLLECTIVITÉ EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE, Mme Isabelle de WAZIERS, présidente, rapporteure, prise d'acte

Mme de WAZIERS présente les propositions du rapport examiné.

M. STOTER souligne l'intérêt du document présenté qui offre une vue d'ensemble utile sur les orientations de la collectivité en matière de transition écologique, de biodiversité et de cohésion sociale. Il rappelle l'importance de la définition d'une feuille de route ambitieuse pour 2030, et dit accorder une vigilance particulière à l'éco-responsabilité qui doit, selon lui, être présente dans les rapports examinés.

S'il salue les économies réalisées en matière de chauffage, M. STOTER considère néanmoins que dans certains collèges les travaux de rénovation énergétique demeurent insuffisants. Il affirme qu'il sera attentif aux travaux qui seront entrepris dans les bâtiments départementaux et notamment à ceux qu'il est prévu d'engager dans le cadre du projet de regroupement des agents.

Sur ce dernier point, Mme la Présidente indique que ledit projet répond à l'objectif d'économie d'énergie et permet également de renforcer la cohésion entre les différentes directions. Elle précise que chaque opération réalisée dans les bâtiments est systématiquement évaluée sous l'angle de la réduction des consommations énergétiques et des émissions de gaz à effet de serre, avec un bilan de -42% sur 10 ans au sein de la collectivité.

L'Assemblée prend acte du rapport relatif à la situation de la collectivité en matière de développement durable.

26.1.6 PILOTAGE ET MOYENS (MISSIONS 1 ET 2) – Mme Isabelle de WAZIERS, présidente, Mme Sabine CARTON et Mme Christelle HIVER, rapporteuses, conclusions adoptées

Mme de WAZIERS, Mme CARTON et Mme la Présidente présentent les propositions du rapport examiné.

M. STOTER considère que la rigueur budgétaire qui guide les décisions de la majorité conduit parfois à différer des dépenses selon lui nécessaires pour le Département, et souligne que les choix opérés ne reflètent pas toujours les priorités que son groupe et lui auraient défendues. Il insiste sur le fait que les propositions de l'opposition sont élaborées avec prudence et sérieux, contredisant l'idée selon laquelle ils seraient « irresponsables ».

M. STOTER regrette également que les données essentielles à la prise de décision ne soient communiquées à l'opposition qu'à des moments tardifs, ce qui limite sa capacité à participer activement à l'élaboration des politiques budgétaires et à formuler des amendements pertinents. Il illustre son propos en soulignant leur difficulté à disposer d'informations suffisantes sur la politique territoriale et le programme pluriannuel d'investissement, dont les détails ne seront dévoilés qu'après le vote du budget.

Concluant son intervention, il réaffirme la nécessité de considérer l'opposition comme un partenaire sérieux et responsable et regrette de devoir s'abstenir sur un rapport « très engageant pour l'avenir de notre collectivité ».

Mme la Présidente souligne que la majorité a démontré sa volonté de travailler de façon transpartisane sur des sujets majeurs, citant notamment la mission d'information et d'évaluation (MIE) sur la protection de l'enfance, ainsi que la mission probité, bien que, selon elle, l'assiduité de certains membres n'ait pas toujours été « à la hauteur des attentes ».

Elle rappelle que les élections municipales et communautaires ont imposé une temporalité particulière, le calendrier de présentation de la future politique territoriale et du plan pluriannuel d'investissement ayant été fixé en tenant compte de ce contexte électoral afin d'une part d'éviter toute récupération partisane, d'autre part de préserver la priorité des

projets et orientations politiques. Mme la Présidente réfute toute volonté d'écarter l'opposition de la définition de ces deux projets.

Revenant sur la sincérité des estimations budgétaires, Mme la Présidente précise que l'adoption tardive de la loi de finances pour 2026 a entraîné un décalage du calendrier budgétaire afin d'éviter des estimations déconnectées des décisions nationales. Elle rappelle que le budget supplémentaire corrigera les écarts éventuels entre prévisions et réalisations et que le CFU permettra d'examiner avec attention les différences constatées.

Défendant la « vision à long terme » de la majorité, Mme la Présidente affirme que la prudence adoptée vise à préserver les marges de manœuvre pour les années à venir dans un contexte marqué par l'incertitude. Elle appelle, néanmoins, l'attention des membres de l'opposition sur le budget consacré à l'investissement, en hausse de 15 millions d'euros, ce qui démontre, selon elle, la capacité de la majorité de concilier prudence et vision à long terme.

Évoquant la reprise en régie récente de l'Historial de la Grande Guerre, M. STOTER demande si un premier bilan peut être dressé. Évoquant le verdissement de la flotte de véhicules de la collectivité, il interroge, par ailleurs, Mme la Présidente sur le délai dans lequel le seuil réglementaire de 40% de véhicules verts pourra être atteint voire dépassé.

Mme la Présidente précise que le taux actuel de véhicules verts dans la flotte départementale est de 32,6%, avec une progression attendue au-delà de 2030 pour atteindre 40%.

En ce qui concerne la reprise en régie de l'Historial, elle fait part d'un premier bilan positif, la subvention d'équilibre étant passée de 1,8 million à 1,5 million d'euros, sans impact négatif sur la qualité de service ni sur les conditions de travail des agents, tandis que la fréquentation de l'établissement a amorcé une hausse en 2025.

Mme la Présidente donne lecture du pouvoir qui lui a été remis : Mme VAST pour Mme BENEDINI-POLLEUX.

Il est procédé au vote électronique. Les conclusions des rapporteuses sont adoptées :

VOTES : Pour : 24

Contre : 0

Abstention : 16

NPPV : 3 (M. BEAUVARLET, Mme LHOMME et M. RENAUX)

Compte tenu d'un potentiel risque de conflits d'intérêts sur le rapport suivant, Mme la Présidente cède la présidence à Mme de WAZIERS, 1^{ère} Vice-présidente du Conseil départemental de la Somme.

26.1.7 SÉCURITÉ (MISSION 9) – Mme Isabelle de WAZIERS, présidente, rapporteure, conclusions adoptées

Mme de WAZIERS présente les propositions du rapport examiné.

M. STOTER souligne que la mutualisation du garage entre le Département et le SDIS 80, permet de réaliser des économies sur l'entretien des véhicules grâce notamment à l'utilisation de pièces d'occasion.

Il salue, par ailleurs, la poursuite du soutien à la Société Nationale de Sauvetage en Mer (SNSM), et indique que le groupe « La Somme en commun » votera en faveur du présent rapport.

Il est procédé au vote électronique. Les conclusions de la rapporteure sont adoptées :

VOTES : Pour : 38

Contre : 0

Abstention : 0

NPPV : 5 (M. BEAUVARLET, M. BOHIN, M. BOUCHY, Mme HIVER et M. NOIRET)

Mme la Présidente reprend la présidence de séance.

26.2.5 ENFANCE ET FAMILLE (MISSION 3) – M. Olivier JARDÉ, rapporteur, conclusions adoptées

M. JARDÉ présente les propositions du rapport examiné.

En écho à la question du porte-bébé évoquée en préambule de la session, Mme la Présidente confirme les données chiffrées précédemment communiquées sur le nombre de porte-bébés distribués chaque année et sur le stock disponible.

Mme QUIQUEMPOIS appelle l'attention des membres de l'Assemblée sur le nombre encore trop important de mineurs confiés à l'aide sociale à l'enfance (ASE) qui changent plusieurs fois de famille d'accueil ce qui, selon elle, ne peut qu'accentuer l'instabilité de leur vécu. Elle invite à la vigilance sur ces pratiques. Elle souligne enfin l'importance du travail engagé à travers la MIE et insiste sur la nécessité d'inscrire cet engagement dans la durée.

Mme la Présidente souligne que les changements de familles d'accueil sont parfois nécessaires notamment en raison de l'indisponibilité temporaire de l'assistant familial à qui sont confiés les mineurs, ces réorganisations étant décidées en limitant autant que faire se peut les perturbations pour ces derniers.

M. STOTER salue l'évolution significative des moyens alloués à l'enfance et la famille (+40% en 5 exercices) et livre quelques chiffres de la politique de l'enfance dans le Département : 487 assistants fin 2025, lesquels prennent en charge environ 1 300 enfants ; une moyenne de 2,6 enfants par accueillant ; 60% des enfants sont placés en accueil familial, contre 40% au niveau national. M. STOTER approuve ce choix et insiste sur la nécessité de poursuivre les campagnes de recrutement et de sensibilisation, afin de compenser les départs en retraite et d'atteindre durablement le seuil de 500 assistants familiaux.

S'agissant de l'accueil en établissement qui concerne 40% des enfants confiés, M. STOTER pointe la complexité du cas de Valloires et rappelle que la sortie des enfants de cet établissement étant prévue d'ici 2029, il est urgent d'accélérer les démarches administratives et opérationnelles nécessaires à l'accueil des mineurs dans un nouvel établissement.

Pour ces raisons, M. STOTER annonce que le groupe « La Somme en commun » votera en faveur de ce rapport.

Mme la Présidente donne lecture des pouvoirs qui lui ont été remis : M. BIHET pour M. LEFEUVRE et Mme HÉROUART pour M. PIOT.

Il est procédé au vote électronique. Les conclusions du rapporteur sont adoptées :

VOTES : Pour : 44

Contre : 0

Abstention : 0

NPPV : 0

26.2.6 INSERTION, LOGEMENT ET EMPLOI (MISSION 4) – M. Jean-Michel BOUCHY, président, rapporteur, conclusions adoptées

M. BOUCHY présente les propositions du rapport examiné.

Abordant le dispositif du Service Local d'Intervention pour la Maîtrise de l'Énergie (SLIME), Mme la Présidente explique qu'il a vocation à renforcer l'accompagnement des ménages en situation de précarité énergétique en facilitant et soutenant leurs démarches d'amélioration des logements.

Après avoir rappelé certains points importants du rapport présenté et noté que le budget alloué au RSA n'est pas le plus important du volet social, M. STOTER insiste sur la nécessité d'identifier et de lever les freins à l'emploi pour les bénéficiaires du RSA, qu'il s'agisse de compétences, de qualification, de mobilité ou de santé. Sur ce dernier point, il souligne l'importance des missions menées par l'association Entraid'Addict, bénéficiaire d'un soutien

financier du Département, qui accompagne les personnes souffrant d'addictions, parmi lesquelles il est possible de trouver des bénéficiaires du RSA.

M. STOTER annonce que le groupe « La Somme en commun » votera en faveur du rapport examiné.

Mme la Présidente donne lecture des pouvoirs qui lui ont été remis : M. BOULOGNE pour M. STOTER, M. TONOLLI pour M. DEMULE et M. BEUVAIN pour M. RENAUX.

Il est procédé au vote électronique. Les conclusions du rapporteur sont adoptées :

VOTES : Pour : 42

Contre : 0

Abstention : 0

NPPV : 0

26.2.7 AUTONOMIE DES PERSONNES ÂGÉES ET DES PERSONNES HANDICAPÉES (MISSION 5) – Mme Françoise RAGUENEAU, rapporteure, conclusions adoptées

Mme RAGUENEAU présente les propositions du rapport examiné.

M. STOTER estime que l'importance du budget consacré aux personnes âgées et aux personnes handicapées reflète l'évolution démographique, avec une population vieillissante nécessitant des solutions alternatives d'habitat, adaptées à leurs besoins.

Il évoque la nécessité d'imaginer des parcours résidentiels diversifiés, en prenant en compte les habitudes et attentes des personnes âgées et des personnes en situation de handicap qui évoluent.

M. STOTER rappelle, par ailleurs, que la moyenne d'âge des résidents en EHPAD ne cesse d'augmenter (88 ans aujourd'hui contre 76 ans il y a quelques années) tandis que la durée moyenne de séjour diminue, étant passée de plusieurs années à seulement quelques mois.

S'agissant du maintien à domicile, M. STOTER met en garde contre une forme possible de « maltraitance involontaire », lorsque les moyens mis en œuvre ne permettent pas de garantir une prise en charge « bien traitante ». Il souligne la nécessité de réfléchir collectivement à l'équilibre entre maintien à domicile et accueil en établissement et invite les collectivités et partenaires à envisager de nouveaux types d'accueil susceptibles de répondre aux besoins évolutifs de la population.

Enfin, saluant l'intérêt du dispositif « Dites-le nous une fois », qui simplifie les démarches administratives des familles concernées par le handicap, M. STOTER suggère de le transposer aux dossiers des personnes en perte d'autonomie irréversible.

M. JARDÉ considère que la lutte contre la maltraitance des personnes âgées doit être appréhendée de façon globale quel que soit le lieu de prise en charge.

Mme la Présidente signale que, malgré les moyens financiers et matériels importants mobilisés pour valoriser le métier d'auxiliaire à domicile, les collectivités et partenaires font face à des difficultés persistantes de recrutement et de fidélisation du personnel, ce qui constitue une difficulté réelle pour assurer les prises en charge des personnes âgées maintenues à domicile.

Mme la Présidente donne lecture des pouvoirs qui lui ont été remis : Mme ESTEBAN pour M. LOGNON, M. de JENLIS pour Mme LHOMME, Mme DEVAUX pour Mme CARON et Mme de WAZIERS pour Mme CARTON.

Il est procédé au vote électronique. Les conclusions de la rapporteure sont adoptées :

VOTES : Pour : 42

Contre : 0

Abstention : 0

NPPV : 0

26.3.2 ESPACES NATURELS (MISSION 6) – France FONGUEUSE, présidente, rapporteure, conclusions adoptées

Mme FONGUEUSE présente les propositions du rapport examiné.

Après avoir exprimé sa satisfaction quant à la confiance exprimée par le Département envers l'EPTB Somme-AMEVA à travers le renouvellement de l'assistance technique départementale (ATD), M. STOTER évoque le schéma départemental de gestion de la ressource en eau, rappelant que l'AMEVA contribuera activement à la réalisation des travaux à mener.

Par ailleurs, il salue l'accompagnement du Département au plan d'action et de prévention des inondations (PAPI) 2 sur la façade maritime, porté par le SMBSGLP, ainsi que la poursuite de l'accompagnement transitoire dans l'attente du lancement du Plan Somme 3 et la validation subséquente du PAPI 3 par les services de l'État.

Enfin, M. STOTER rappelle l'importance de préserver les zones humides du département, qui jouent un rôle fondamental dans la limitation des émissions de gaz à effet de serre.

Il est procédé au vote électronique. Les conclusions de la rapporteure sont adoptées :

VOTES : Pour : 40

Contre : 0

Abstention : 0

NPPV : 2 (M. BEAUVARLET et M. BOHIN)

26.3.3 AMÉNAGEMENT (MISSION 7) – M. Pascal BOHIN et Mme Brigitte LHOMME, rapporteurs, conclusions adoptées

M. BOHIN et Mme LHOMME présentent les propositions du rapport examiné.

Évoquant la clôture progressive des dispositifs sectoriels de la dernière politique territoriale, M. STOTER espère que tous les crédits mobilisés ont bien été utilisés. Il note, par ailleurs, un déséquilibre des opérations structurantes entre l'ouest et l'est du département, et invite à une répartition plus équilibrée des soutiens à apporter aux opérations d'investissement afin de valoriser l'ensemble des territoires départementaux.

Enfin, M. STOTER note la poursuite du soutien à Somme Numérique.

Mme la Présidente confirme que l'ensemble des fonds ouverts dans le cadre des dispositifs sectoriels ont été intégralement consommés par les communes et intercommunalités et donne quelques exemples chiffrés.

M. STOTER s'interroge sur la poursuite du dispositif « Petites villes de demain ».

M. BOHIN indique que le financement des postes de chefs de projet est garanti jusqu'au 31 décembre 2026.

En réponse aux interrogations de M. STOTER sur le déséquilibre est-ouest, Mme la Présidente invite à apprécier l'équilibre des investissements à l'échelle d'un mandat, et cite l'investissement de 76 millions d'euros consacré au CSNE, ouvrage structurant pour l'est du territoire tandis que les investissements réalisés sur la façade maritime ne peuvent, selon elle, être remis en question car ont contribué au développement de l'attractivité touristique du territoire et à la prévention des désordres liés au changement climatique.

Mme HOLLEVILLE-MILHAT confirme la nécessité de réaliser des travaux sur la façade maritime afin de faire face aux dérèglements climatiques et cite l'exemple de la commune de Cayeux-sur-Mer où des travaux vont démarrer en septembre prochain avec un retard de deux ans.

Elle rappelle, par ailleurs, l'ajout au projet initial de l'Aquaclub Belle Dune, d'un bassin de nage qui permet aujourd'hui de doter le territoire d'un équipement sportif supplémentaire de qualité, qui était manquant.

Il est procédé au vote électronique. Les conclusions des rapporteurs sont adoptées :

VOTES : Pour : 35

Contre : 0

Abstention : 0

NPPV : 3 (M. HERTAULT, Mme HOLLEVILLE-MILHAT, Mme MARTIN)

26.3.4 AMENDEMENT – PRÉVOIR UN PLAN PLURIANNUEL « MAISONS COMMUNES 2026-2030 » POUR SOUTENIR LA RÉAPPROPRIATION ET LA RESOCIALISATION DES ÉDIFICES CULTUELS PAR LES COMMUNES – M. Jean-Jacques STOTER, rapporteur, amendement rejeté

M. STOTER présente l'amendement intitulé « Prévoir un plan pluriannuel « Maisons communes 2026-2030 » pour soutenir la réappropriation et la resocialisation des édifices culturels par les communes » déposé par le groupe « La Somme en commun », qui figure en annexe au présent procès-verbal.

Sans dévoiler les contours de la future politique territoriale, M. BOHIN précise qu'un soutien pourra être apporté aux communes qui voudront réhabiliter certains édifices culturels et leur donner une nouvelle destination.

M. STOTER souligne la difficulté de mobiliser des financements pour la rénovation des édifices culturels, en raison des coûts particulièrement élevés que certaines interventions représentent pour les collectivités. Selon lui, l'enveloppe de 27 millions d'euros sur trois ans, ramenée au nombre de cantons dans le département, semble insuffisant au regard de l'ampleur des travaux que les communes doivent entreprendre sur les édifices culturels. Il invite les membres de l'Assemblée à entamer une réflexion sur l'usage futur de ces édifices.

Comme ceci a été évoqué par M. le Préfet lors de sa présentation, Mme la Présidente considère que la réflexion qui doit être menée par les communes va au-delà des édifices culturels et englobe d'autres bâtiments, tel que les écoles. Elle souligne l'importance d'une gestion durable et anticipée de tous les bâtiments publics, tenant compte des évolutions démographiques et des pratiques, afin d'optimiser leur usage et leur rénovation. Elle confirme que la majorité ne votera pas en faveur de l'amendement puisque les projets portés par les communes pourront bénéficier de subventions départementales.

Il est procédé au vote électronique. L'amendement est rejeté :

VOTES : Pour : 12

Contre : 28

Abstention : 0

NPPV : 0

26.3.4 TRANSITION ÉCOLOGIQUE – M. Franck BEAUVARLET, rapporteur, prise d'acte, conclusions adoptées

M. BEAUVARLET présente les propositions du rapport examiné.

L'Assemblée prend acte des inscriptions budgétaires prévues au sein du Budget Primitif 2026 au titre des principales actions en matière de transition écologique.

Il est procédé au vote électronique. Les conclusions du rapporteur relatives à la mise à jour de la feuille de route Transition écologique à l'horizon 2030 sont adoptées :

VOTES : Pour : 38

Contre : 0

Abstention : 0

NPPV : 0

26.3.5 VALLÉE DE SOMME, VALLÉE IDÉALE – Mme Brigitte LHOMME, rapporteure, prise d'acte

Mme LHOMME présente les propositions du rapport examiné.

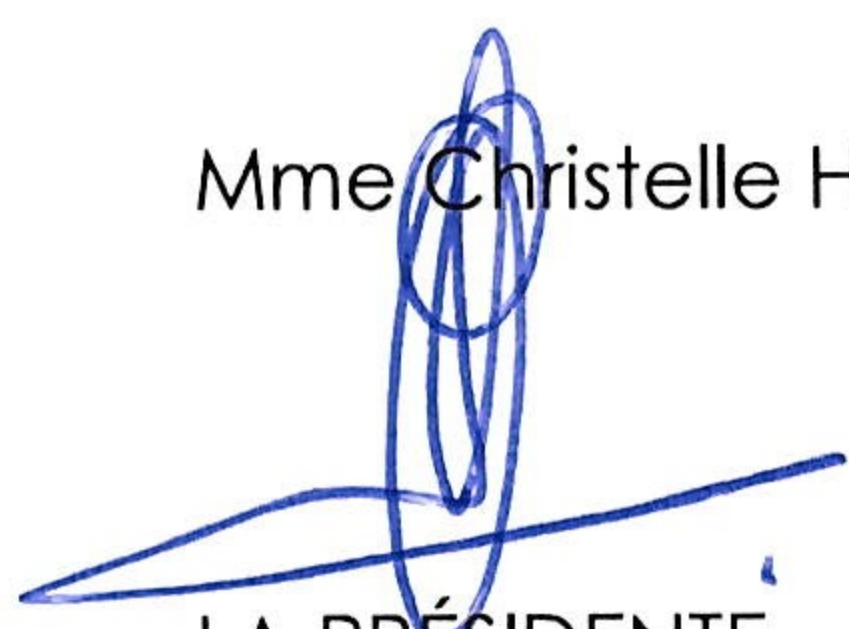
L'Assemblée prend acte des inscriptions budgétaires prévues au titre du Budget Primitif 2026 pour la déclinaison opérationnelle de la stratégie « Vallée de Somme, Vallée idéale ».

(La séance est levée à 17 heures 38)

.....

LA PRÉSIDENTE,

Mme Christelle HIVER



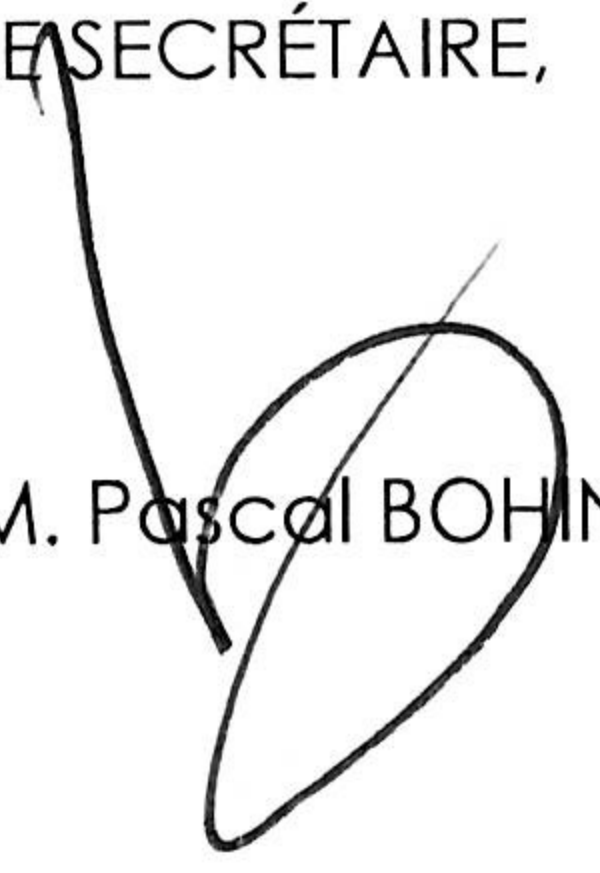
LA PRÉSIDENTE,

Mme Isabelle de WAZIERS



LE SECRÉTAIRE,

M. Pascal BOHIN



RÉUNION DU MERCREDI 8 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt-six le 8 avril à 10 heures 10 dans la salle Max Lejeune de l'Hôtel des Feuillants située 53 rue de la République à Amiens, sous la présidence de Mme Christelle HIVER, Présidente du Conseil départemental.

SECRETARE DE SEANCE : M. Pascal BOHIN

ETAIENT PRESENTS : M. Franck BEAUVARLET, Mme Catherine BENEDINI-POLLEUX, M. Laurent BEUVAIN, M. Jean-Michel BOUCHY, M. Christophe BOULOGNE, Mme Virginie CARON, Mme Sabine CARTON, Mme Zohra DARRAS, M. Hubert de JENLIS, Mme Isabelle de WAZIERS, M. Bertrand DEMOUY, M. Frédéric DEMULE, M. Guillaume DUFLOT, Mme Esra ERCAN, Mme Dolorès ESTEBAN, Mme Monique ÉVRARD, M. Frédéric FAUVET, Mme France FONGUEUSE, Mme Josiane HÉROUART, M. Claude HERTAULT, Mme Sabrina HOLLEVILLE-MILHAT, M. Olivier JARDÉ, M. Jannick LEFEUVRE, Mme Brigitte LHOMME, M. René LOGNON, Mme Françoise MAILLE-BARBARE, Mme Jocelyne MARTIN, M. Emmanuel NOIRET, M. Jean-Louis PIOT, Mme Guillemette QUIQUEMPOIS, Mme Françoise RAGUENEAU, M. Jean-Claude RENAUX, Mme Guislaine SIRE, M. Jean-Jacques STOTER

EXCUSÉS : M. Arnaud BIHET, Mme Margaux DELÉTRÉ, Mme Valérie DEVAUX, M. Stéphane HAUSSOULIER, Mme Valérie KUMM, M. Wilfried LARCHER, M. Laurent SOMON, Mme Nathalie TEMMERMANN, M. Angelo TONOLLI, Mme Julie VAST

Le quorum étant atteint, Mme la Présidente ouvre la séance.

Mme la Présidente donne lecture des pouvoirs qui lui ont été remis : M. SOMON pour Mme HIVER, Mme TEMMERMANN pour M. PIOT, Mme DELÉTRÉ pour M. JARDÉ, Mme DEVAUX pour Mme de WAZIERS, M. de JENLIS pour M. HERTAULT, M. BIHET pour Mme SIRE, Mme VAST pour Mme BENEDINI, M. TONOLLI pour Mme ERCAN et Mme KUMM pour M. BOULOGNE.

26.4.2 AMENDEMENT N° 1 - ENGAGER UN PLAN PLURIANNUEL "ASE 2030" POUR RATTRAPER LES RETARDS CONSTATÉS EN MATÈRE D'ACCUEIL ET D'HÉBERGEMENT DES ENFANTS CONFISÉS À LA PROTECTION DE L'ENFANCE – M. Frédéric FAUVET, rapporteur, amendement retiré

M. FAUVET présente l'amendement intitulé « Engager un plan pluriannuel "ASE 2030" pour rattraper les retards constatés en matière d'accueil et d'hébergement des enfants confiés à la protection de l'enfance » déposé par les groupes « La Somme en commun », « Gauche démocrate républicaine » et « Avenir solidaire et durable », qui figure en annexe au présent procès-verbal.

En réponse aux propositions présentées, Mme la Présidente rappelle qu'une convention de partenariat avec AMSOM Habitat, prévoyant une enveloppe de 24 millions d'euros destinée à l'aménagement et à la construction de lieux d'accueil, a été signée récemment et ajoute que ces investissements seront portés à 30 millions d'euros d'ici 2030 à travers les financements complémentaires de l'ADSEA et du CDEF.

Mme la Présidente considère que dans ce contexte, l'amendement présenté fait « double emploi » avec les actions déjà engagées. Elle insiste sur la volonté du Département de garantir la maîtrise en ce domaine des projets immobiliers qui seront engagés et de prendre en compte les besoins des professionnels qui seront concernés notamment par le déplacement des enfants actuellement confiés à la MECS de Valloires.

Mme la Présidente annonce que la majorité ne soutiendra pas cet amendement.

Après avoir souligné que la présentation préalable du plan pluriannuel d'investissements (PPI) aux membres de l'opposition aurait permis d'éviter le dépôt de cet amendement, M. FAUVET accueille favorablement les garanties données par Mme la Présidente quant à la réalisation effective des projets évoqués. Il invite, par ailleurs, les membres de l'Assemblée à engager une réflexion sur l'adaptation de certains bâtiments départementaux, tels que les collèges, en y intégrant l'évolution démographique négative afin de mieux répondre aux besoins futurs et notamment à ceux de la chaîne éducative.

M. FAUVET retire l'amendement.

Mme la Présidente remercie M. FAUVET et rappelle la communication réalisée en janvier dernier autour de la signature de la convention avec AMSOM Habitat, votée en décembre 2025.

26.4.2 AMENDEMENT N° 2 - ACCÉLÉRER LA RÉHABILITATION DES COLLÈGES DE LA SOMME POUR DAVANTAGE DE MIXITÉ SCOLAIRE ET DE MEILLEURES CONDITIONS D'ACCUEIL ET D'ENSEIGNEMENT – M. Frédéric FAUVET, rapporteur, amendement rejeté

M. FAUVET présente l'amendement intitulé « Accélérer la réhabilitation des collèges de la Somme pour davantage de mixité scolaire et de meilleures conditions d'accueil et d'enseignement » déposé par les groupes « La Somme en commun », « Gauche démocrate républicaine » et « Avenir solidaire et durable », qui figure en annexe au présent procès-verbal.

Mme la Présidente présente les principaux investissements prévus pour les collèges, totalisant 100 millions d'euros sur le mandat. Elle apporte par ailleurs des précisions chiffrées concernant les travaux dans les collèges Charles Bignon à Oisemont et Rosa Parks à Amiens.

Mme QUIQUEMPOIS exprime des réserves sur la rédaction d'une phrase de l'amendement qui évoque la mixité sociale et qui, selon elle, devrait être formulée différemment. Pour cette raison, elle indique qu'elle s'abstiendra sur l'amendement examiné.

Mme la Présidente reconnaît l'importance de la mixité sociale.

Mme CARON affirme l'engagement du Département dans le renforcement de la mixité sociale au sein des établissements scolaires, précisant que la commission sectorisation intégrera ce sujet dans les travaux qui vont bientôt démarrer.

M. BEUVAIN partage la remarque de Mme QUIQUEMPOIS, la phrase ciblée pouvant être mal interprétée notamment par les parents d'élèves, et confirme que la diversité des profils dans les établissements scolaires favorise la réussite des élèves en difficulté.

M. FAUVET accueille favorablement la remarque et suggère de supprimer la phrase litigieuse de l'amendement qui est maintenu.

Mme la Présidente annonce que la majorité rejettera l'amendement proposé pour les motifs précédemment explicités.

Il est procédé au vote à main levée. L'amendement est rejeté :

VOTES : Pour : 15

Contre : 28

Abstention : 0

NPPV : 0

Mme la Présidente donne lecture des pouvoirs qui lui ont été remis : Mme ÉVRARD pour Mme MAILLE-BARBARE et M. DUFLOT pour Mme FONGUEUSE

26.4.2 BÂTIMENTS (MISSIONS 2, 3, 8, 10, 12 ET 15) – M. Claude HERTAULT, rapporteur, conclusions adoptées

M. HERTAULT présente les propositions du rapport examiné.

Abordant le sujet du regroupement des services départementaux, M. STOTER évoque les deux projets envisagés : la réhabilitation du centre administratif départemental (CAD) situé Boulevard du Port ou la vente en l'état futur d'achèvement d'un bâtiment à proximité de la gare d'Amiens. Dans l'hypothèse où le choix se porterait sur cette dernière, il s'interroge sur le devenir du CAD et des autres bâtiments actuellement occupés par les agents et qui seraient concernés par le déménagement des services au sein du futur bâtiment.

Décrivant par ailleurs la répartition géographique des collèges dans le secteur sud-ouest d'Amiens, M. FAUVET considère qu'il existe un déficit d'établissement scolaire dans cette zone pourtant caractérisée par une forte poussée démographique et suggère qu'une réflexion globale sur la carte scolaire soit engagée.

En réponse à M. STOTER, Mme la Présidente rappelle que lors d'une réunion organisée en début d'année 2026 à laquelle l'ensemble des groupes politiques a été invité, les deux projets de regroupement des services départementaux ont été évoqués. Après avoir rappelé qu'une estimation chiffrée des travaux nécessaires à la réhabilitation du CAD s'était révélée très élevée en raison notamment de la présence importante d'amiante dans ce bâtiment, elle affirme qu'en cas d'acquisition d'un bâtiment en VEFA, le CAD et les autres bâtiments seraient mis en vente. Elle souligne que l'objectif est d'améliorer les conditions de travail des agents et l'accessibilité pour les usagers.

Concernant la remarque de M. FAUVET sur l'organisation de la carte scolaire à Amiens, Mme la Présidente reconnaît la pertinence de la réflexion préconisée qui est d'ores et déjà envisagée dans le cadre de prochaines réunions entre les exécutifs départemental et amiénois.

M. STOTER sollicite des éléments chiffrés sur l'opération immobilière qui va permettre de regrouper les services départementaux.

Mme la Présidente précise que l'ouverture d'une autorisation de programme de 45 millions d'euros proposée dans le cadre de la présente session est fondée sur une étude préalable réalisée par les services. Le financement du projet serait assuré par la vente des bâtiments départementaux actuellement occupés par les services, à hauteur de 20 millions d'euros. Il serait complété par un emprunt auprès de la Banque européenne d'investissement (BEI) à des conditions « particulièrement intéressantes » et bénéficierait du fonds de compensation de la taxe pour la valeur ajoutée (FCTVA).

D'abord « réticent » au projet d'acquisition en VEFA, M. RENAUX dit avoir ensuite accueilli favorablement la simulation financière présentée au soutien du projet immobilier près de la gare lors de la réunion évoquée par Mme la Présidente, l'option d'acquisition d'un nouveau site lui paraissant pertinente compte tenu des recettes prévues et de la localisation du futur emplacement.

Mme la Présidente indique que le choix sera entériné lors de la session de juin prochain.

M. BEUVAIN s'interroge sur la cession de la maison éclusière quai Charles Tellier à Amiens, et mettant en avant le succès du bicentenaire célébré en 2025, soulève la question de sa réhabilitation.

En réponse, M. de JENLIS indique que la cession soumise à l'examen des membres de l'Assemblée concerne non pas la maison éclusière rue Baillon, citée par M. BEUVAIN, mais celle sise 195 quai Charles Tellier, proche du barrage de la Chaudière.

Revenant sur le sujet du regroupement des services, M. de JENLIS insiste sur l'opportunité « exceptionnelle » que présente le site de la gare qui permettrait d'atteindre les objectifs posés, à savoir améliorer l'organisation des services et les conditions de travail des agents, actuellement répartis sur différents sites vétustes à Amiens, d'une part, et bénéficier d'un bâtiment aux normes en termes d'accessibilité et de consommation énergétique, d'autre part, proche du réseau de transport central, de surcroît. Il conclut son propos en exprimant sa surprise face à la remise en cause d'un tel projet de regroupement dont le principe avait pourtant été précédemment validé à travers les réflexions antérieurement menées au sujet des travaux à réaliser sur le CAD.

Mme ERCAN, présente à la réunion évoquée, souligne qu'aucun choix définitif n'avait été arrêté et suggère qu'une nouvelle réunion soit organisée afin de présenter la stratégie bâtiminaire retenue. Par ailleurs, elle soulève la question de l'accessibilité des agents en termes de stationnement et se fait l'écho des inquiétudes d'ores et déjà exprimées par les agents quant aux futures conditions de travail envisagées, le projet prévoyant notamment une réorganisation des espaces, en introduisant le « flex-office » et les espaces ouverts, et suscitant des questionnements quant au télétravail.

Après avoir redit que le choix final sera décidé en juin, Mme la Présidente insiste sur le dialogue social qui sera préalablement instauré avec les organisations syndicales sur ce sujet. Elle précise par ailleurs que les besoins de chaque direction ont été recensés et qu'en ce qui concerne le stationnement, la proximité de la gare influencera, selon elle, les modes de déplacement des agents. Elle conclut son propos en rappelant que les négociations sont en cours et que le choix qui sera fait prendra en compte l'aspect budgétaire mais également les conditions de travail des agents.

M. STOTER souhaite réaffirmer son soutien à l'amélioration des conditions de travail des agents et précise la raison de son absence à la réunion du 14 janvier qui, note-t-il, n'a pas donné lieu à diffusion aux membres invités de documents explicatifs.

Mme la Présidente souligne qu'aucune diffusion de documents n'a été faite afin de préserver les intérêts du Département dans les négociations en cours et précise, enfin, que le dossier sera présenté aux membres de la commission d'appel d'offres (CAO).

Il est procédé au vote électronique. Les conclusions du rapporteur sont adoptées :

VOTES : Pour : 43

Contre : 0

Abstention : 0

NPPV : 1 (M. BOUCHY)

26.4.3 INFRASTRUCTURES (MISSION 8) – M. Hubert de JENLIS, rapporteur, conclusions adoptées

M. de JENLIS présente les propositions du rapport examiné.

Soulignant l'acquisition de l'auto-gravillonneur dont il se réjouit, M. STOTER insiste sur les effets positifs d'un tel achat : amélioration des conditions de travail des agents et de leur motivation, efficacité du service rendu. Il suggère que ce nouvel équipement, utilisé en régie, puisse permettre la réalisation ponctuelle d'interventions sur des voies communautaires par exemple. Par ailleurs, M. STOTER rappelle l'importance d'adapter régulièrement les schémas de mobilité aux évolutions des besoins et des infrastructures afin d'assurer la cohérence des politiques d'aménagement de la collectivité et demande si des bilans des aires de covoiturage, des voies vertes et du schéma cyclable sont envisagés.

Enfin, évoquant le bassin de chasse du Crotoy, M. STOTER dit être attentif au résultat de la consultation engagée pour sélectionner l'entreprise qui réalisera les opérations de désensablement du chenal et espère que la collectivité pourra négocier l'utilisation des matériaux stockés.

Mme la Présidente souligne qu'après plusieurs années de réflexion, le modèle retenu dans le cadre de la commission Concession représente la solution la plus adaptée pour le Département. Elle précise que le calendrier de négociation sera prolongé afin de permettre aux soumissionnaires de consolider leurs offres, compte tenu de l'ampleur du projet et des engagements envisagés sur plusieurs années.

Concernant les schémas de mobilité, Mme la Présidente indique qu'ils pourront être réexaminés après l'adoption du PPI qui fixera les orientations budgétaires par domaine et thématique pour l'ensemble des investissements de la collectivité.

Partageant la satisfaction exprimée par M. STOTER au sujet de l'auto-gravillonneur, Mme la Présidente indique que le Département de la Somme est le seul en France à avoir réalisé cette acquisition qui a représenté un coût important.

M. de JENLIS précise que l'auto-gravillonneur, complété par l'achat d'un répandeur d'occasion, permet d'augmenter le nombre d'interventions de la régie grâce, souligne-t-il, à une équipe très professionnelle, d'améliorer la durée de vie des enrobés et ainsi de maîtriser les coûts.

En réponse à M. STOTER, M. de JENLIS exprime ses doutes quant à la possibilité pour la régie, fortement sollicitée en interne pour le renouvellement des couches de roulement, de réaliser des interventions sur les routes communautaires.

Mme la Présidente ajoute qu'une telle démarche ferait entrer le Département dans le « champ concurrentiel ».

Mme la Présidente donne lecture du pouvoir qui lui a été remis : M. LARCHER pour M. DEMULE.

Il est procédé au vote électronique. Les conclusions du rapporteur sont adoptées :

VOTES : Pour : 42

Contre : 0

Abstention : 0

NPPV : 2 (M. HERTAULT et Mme HOLLEVILLE-MILHAT)

26.4.4 BUDGET ANNEXE – PARC DÉPARTEMENTAL (MISSION 8) – M. Hubert de JENLIS, rapporteur, conclusions adoptées

M. de JENLIS présente les propositions du rapport examiné.

Il est procédé au vote électronique. Les conclusions du rapporteur sont adoptées :

VOTES : Pour : 44

Contre : 0

Abstention : 0

NPPV : 0

26.5.3 CULTURE (MISSION 10) – M. Jannick LEFEUVRE, président, rapporteur, conclusions adoptées

M. LEFEUVRE présente les propositions du rapport examiné.

M. STOTER interroge sur l'avancement de la procédure de déclassement du bateau baliseur Somme II, et considère que le coût annuel actuellement assumé par le Département pour le remisage dudit bateau « pose problème ».

Confirmant le souhait de mettre un terme aux dépenses très importantes engagées depuis de nombreuses années pour sauver le bateau, en vain, Mme la Présidente affirme que le déclassement est une priorité, et précise que M. Henry MÜLLER, Directeur régional des affaires culturelles, ayant requis un nouveau diagnostic sanitaire, une consultation a été lancée.

M. BEUVAIN annonce que le groupe « Gauche démocrate républicaine » s'abstiendra sur le rapport examiné.

M. FAUVET évoque le projet de centre d'interprétation sur la déportation à Amiens et s'interroge sur l'effectivité de l'engagement du Département dans la réalisation dudit projet.

Mme la Présidente répond qu'il sera possible d'en échanger.

Il est procédé au vote électronique. Les conclusions du rapporteur sont adoptées :

VOTES : Pour : 29

Contre : 0

Abstention : 13

NPPV : 1 (M. BOUCHY)

26.5.4 BUDGET ANNEXE - CENTRE CULTUREL DÉPARTEMENTAL DE L'ABBAYE DE SAINT-RIQUIER (MISSION 10) – M. Jannick LEFEUVRE, président, rapporteur, conclusions adoptées

M. LEFEUVRE présente les propositions du rapport examiné.

Il est procédé au vote électronique. Les conclusions du rapporteur sont adoptées :

VOTES : Pour : 45

Contre : 0

Abstention : 0

NPPV : 0

26.5.5 BUDGET ANNEXE - HISTORIAL DE LA GRANDE GUERRE DE PÉRONNE (MISSION 10) – M. Jannick LEFEUVRE, président, rapporteur, conclusions adoptées

M. LEFEUVRE présente les propositions du rapport examiné.

Il est procédé au vote électronique. Les conclusions du rapporteur sont adoptées :

VOTES : Pour : 45

Contre : 0

Abstention : 0

NPPV : 0

26.5.6 SPORT ET VIE ASSOCIATIVE (MISSION 13) – M. Jannick LEFEUVRE, président, rapporteur, conclusions adoptées

M. LEFEUVRE présente les propositions du rapport examiné.

Mme la Présidente donne lecture du pouvoir qui lui a été remis : M. FAUVET pour Mme DARRAS.

M. BEUVAIN annonce que le groupe « Gauche démocrate républicaine » s'abstiendra sur le rapport examiné.

M. STOTER attire l'attention sur la situation des plans d'eau d'Argœuves, dont l'un d'eux est utilisé par le club « Amiens Voile » qui, selon lui, bénéficie d'un faible soutien financier du Département en comparaison avec d'autres bases nautiques du territoire. Il sollicite un rapprochement des services départementaux avec l'association afin d'identifier les améliorations nécessaires pour un soutien plus important de cette structure.

Tout en reconnaissant la possibilité d'examiner la question, Mme la Présidente invite le président de l'association à prendre attache avec les services départementaux, et non l'inverse.

Il est procédé au vote électronique. Les conclusions du rapporteur sont adoptées :

VOTES : Pour : 31

Contre : 0

Abstention : 14

NPPV : 0

26.5.7 COLLÈGES ET ACTIONS ÉDUCATIVES (MISSION 12) – Mme Virginie CARON, rapporteure, conclusions adoptées

Mme CARON présente les propositions du rapport examiné.

M. BEUVAIN annonce que le groupe « Gauche démocrate républicaine » s'abstiendra sur le rapport examiné.

Mme QUIQUEMPOIS signale l'augmentation des effectifs dans le collège de Villers-Bretonneux qui selon elle, justifie une adaptation des moyens financiers afin de garantir l'offre de natation aux élèves de sixième.

Mme ERCAN indique que la fermeture de la piscine du Nautilus à Amiens oblige les collégiens de Rivery à se rendre à Corbie, ce qui génère pour les établissements des coûts supplémentaires liés au transport. Elle sollicite un soutien financier pour accompagner les collèges dans le cadre de cette activité sportive.

M. STOTER attire l'attention sur l'équilibre financier fragile de l'association Champion pour le pays de Somme, affectée par la réduction du soutien départemental, et rappelle l'engagement pris en 2017 d'accompagner durablement ses actions. Il suggère d'intégrer l'association dans les parcours d'éducation artistique et culturelle (PEAC), afin de favoriser une plus large participation des collèges à la découverte du patrimoine matériel et immatériel du

territoire. Selon lui, cette démarche, qui ne nécessiterait pas de moyen financier supplémentaire, « donnerait un signal positif à l'association et à ses bénévoles qui la tiennent à bout de bras ».

En réponse à Mmes QUIQUEMPOIS et ERCAN, Mme CARON indique qu'aucune ligne budgétaire n'est prévue pour participer au financement du transport lié à l'activité de natation organisée par les établissements scolaires.

Concernant l'association Champion pour le pays de Somme, elle confirme la faible participation des collèges, et annonce que la cinquième commission engagera une réflexion sur les moyens à mettre en œuvre pour mobiliser davantage d'élèves.

Mme la Présidente donne lecture du pouvoir qui lui a été remis : M. BOUCHY pour Mme CARTON.

Il est procédé au vote électronique. Les conclusions de la rapporteure sont adoptées :

VOTES : Pour : 29

Contre : 0

Abstention : 16

NPPV : 0

26.6.3 DÉVELOPPEMENT AGRICOLE (MISSION 14) – M. Emmanuel NOIRET, rapporteur, conclusions adoptées

M. NOIRET présente les propositions du rapport examiné.

M. BEUVAIN déplore l'échec des initiatives départementales initialement envisagées pour promouvoir l'alimentation solidaire et la sécurité sociale alimentaire, regrettant l'absence de résultats satisfaisants pour l'opération des paniers solidaires en 2026. Pour ces raisons, il annonce que le groupe « Gauche démocrate républicaine » s'abstiendra sur le rapport examiné.

M. STOTER regrette la suppression du dispositif de maintien des commerces et des services de proximité en milieu rural qui est motivée par une absence de demande de soutien dans ce domaine. Il s'étonne qu'il soit néanmoins possible d'examiner une éventuelle demande sous l'angle de la nouvelle politique territoriale, qualifiée par M. STOTER de « véritable couteau suisse ». Considérant qu'une telle méthode serait susceptible de créer des inégalités entre les territoires ruraux et urbains dont les besoins diffèrent nécessairement, il suggère de définir les nouveaux critères avec clarté.

Rappelant l'adoption unanime d'un vœu en faveur de l'association Savoir Vert lors de la session de juin 2025, structure dédiée à la formation pédagogique des exploitants recevant des scolaires, et évoquant les difficultés rencontrées dans le milieu agricole pour diversifier leurs exploitations, M. STOTER note qu'aucun soutien du Département n'est prévu en faveur des agriculteurs qui souhaiteraient orienter la diversification de leur exploitation vers l'accueil pédagogique. Il salue, par ailleurs, le travail accompli par l'association SOMEA notamment dans la lutte contre le ruissellement et les coulées de boue et se félicite du soutien que le Département continue d'apporter à la structure à travers le rapport présenté.

Soulignant le soutien financier apporté aux Associations pour le maintien d'une agriculture paysanne (AMAP), M. STOTER souhaite connaître le nom des structures soutenues et les montants versés sur une année.

Enfin, M. STOTER appelle l'attention des membres de l'Assemblée sur les modifications financières proposées dans le rapport examiné concernant les futures opérations d'aménagement foncier agricole. Soulignant que le premier aménagement foncier continuera d'être pris totalement en charge par le Département, compétent en la matière, il présente les nouvelles conditions d'accompagnement des autres opérations qui seront mises en œuvre afin de souligner la baisse de l'accompagnement financier du Département notamment en matière de travaux connexes. Compte tenu des modifications ainsi apportées au régime antérieur, il insiste sur l'importance d'en assurer une communication adéquate.

Tout en reconnaissant les points positifs présentés dans le rapport examiné, M. STOTER annonce qu'il s'abstiendra.

Au sujet du financement des AMAP, M. NOIRET indique qu'un soutien annuel d'un montant de 10 000 euros est apporté à la Fédération des AMAP, à laquelle il convient d'ajouter pour 2026 une somme exceptionnelle de 3 900 euros issue du boni de liquidation de l'association Cluster V.E.R.T.

Concernant l'association Savoir Vert, M. NOIRET précise que l'initiative est née dans le département du Pas-de-Calais et explique qu'elle compte actuellement quatre exploitations engagées dans la Somme, dont une seule en mesure d'accueillir des élèves. Il indique que le Département accompagne les actions de la Chambre d'agriculture de la Somme, et soutient notamment à travers elle le réseau « Bienvenue à la Ferme », dont le champ d'action géographique recouvre le département de la Somme. En ce qui concerne le développement de l'accueil des collégiens dans les exploitations agricoles, M. NOIRET indique que sa mise en œuvre est complexe, en raison notamment du manque global de structure agricole adaptée à ce type d'accueil pédagogique.

Pour compléter la réponse sur le thème de l'aménagement foncier, Mme la Présidente rappelle que la majorité des communes de la Somme a déjà bénéficié d'un aménagement foncier, certains territoires ayant même présenté plusieurs demandes suivies d'effet. Conformément au cadre légal et réglementaire, elle précise que le Département est tenu de prendre intégralement en charge la première opération, tandis que les opérations ultérieures peuvent faire l'objet d'une participation financière supportée par l'aménageur. Sur ce point, elle considère que la dégressivité de la participation départementale est fondée dans la mesure où, selon elle, les opérations de remembrement agricole génèrent une « plus-value » foncière pour les bénéficiaires ce qui justifie une contribution financière de leur part.

En réponse à la remarque de M. STOTER sur le dispositif de maintien des commerces et des services de proximité en milieu rural, Mme la Présidente défend l'idée selon laquelle l'ensemble des demandes d'aide aux communes relèveront désormais de la politique territoriale. Elle précise, par ailleurs, que la Région Hauts-de-France accompagne uniquement les maîtres d'œuvres privés au titre de sa compétence économique.

Mme ERCAN déplore l'absence de « ligne directrice » ou de « thématique centrale » définissant la future politique territoriale, et y voit un « programme fourre-tout ».

Coupant court aux critiques prématurées, Mme la Présidente invite les membres de l'opposition à ne pas juger une politique dont ils ignorent à ce jour le contenu et qui leur sera présentée le 18 mai prochain.

Mme ERCAN maintient que ce caractère « fourre-tout » était présent dans la précédente politique territoriale qui, selon elle, manquait de structuration et de visibilité pour les communes qui étaient en difficulté pour mettre en œuvre des projets à moyen et long terme. Elle considère qu'il est opportun pour les membres de l'opposition de tirer les conséquences de l'expérience passée et de formuler des remarques afin d'améliorer le contenu de la prochaine politique territoriale.

Mme la Présidente rétorque n'avoir jamais eu de retour négatif de la part des maires et présidents d'EPCI au sujet de la précédente politique territoriale. Elle plaide en faveur de la mise en place d'un « guichet unique » dans le projet futur qui permettra aux collectivités de présenter leur demande d'aide et définira des axes prioritaires préalablement définis, étant souligné qu'il ne sera pas possible de tout financer. Mme la Présidente conclut son propos en saluant les projets réalisés dans le cadre de la précédente politique territoriale et illustre cette vision positive par des exemples chiffrés des soutiens départementaux apportés aux communes et EPCI.

Mme ERCAN reconnaît que les maires sont très satisfaits de la précédente politique territoriale qui a permis la réalisation de nombreux projets. Néanmoins, elle s'interroge sur la

pertinence de certains dispositifs et, citant l'exemple du financement d'équipements sportifs identiques dans les petites communes d'une même intercommunalité, soulève la question de l'évaluation du besoin.

Mme la Présidente clôt le débat et invite à nouveau les membres de l'Assemblée à s'en saisir lors de la réunion publique du 18 mai prochain qui sera consacrée à la définition de la future politique territoriale.

Il est procédé au vote électronique. Les conclusions du rapporteur sont adoptées :

VOTES : Pour : 28

Contre : 2

Abstention : 15

NPPV : 0

26.6.4 TOURISME (MISSION 15) – Mme Sabrina HOLLEVILLE-MILHAT, rapporteure, conclusions adoptées

Mme HOLLEVILLE-MILHAT présente les propositions du rapport examiné.

M. BEUVAIN annonce que le groupe « Gauche démocrate républicaine » s'abstiendra sur le rapport examiné.

M. STOTER note que les modalités d'attribution d'un nouveau label ayant vocation à accompagner les café-restaurants ruraux seront présentées lors d'une prochaine séance.

Il est procédé au vote électronique. Les conclusions de la rapporteure sont adoptées :

VOTES : Pour : 33

Contre : 0

Abstention : 12

NPPV : 0

26.6.5 BUDGET ANNEXE – LABORATOIRE DÉPARTEMENTAL D'ANALYSES (MISSION 9) – M. Bertrand DEMOUY, président, rapporteur, conclusions adoptées

M. DEMOUY présente les propositions du rapport examiné.

Il est procédé au vote électronique. Les conclusions du rapporteur sont adoptées :

VOTES : Pour : 43

Contre : 0

Abstention : 0

NPPV : 0

(La séance, suspendue à 13 heures 00, est reprise à 14 heures 31).

PRÉSIDENTE : Mme Christelle HIVER

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. Pascal BOHIN

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. Franck BEAUVARLET, Mme Catherine BENEDINI-POLLEUX, M. Laurent BEUVAIN, M. Arnaud BIHET, M. Jean-Michel BOUCHY, Mme Virginie CARON, Mme Sabine CARTON, Mme Zohra DARRAS, M. Hubert de JENLIS, Mme Isabelle de WAZIERS, Mme Margaux DELÉTRÉ, M. Bertrand DEMOUY, M. Frédéric DEMULE, M. Guillaume DUFLOT, Mme Esra ERCAN, Mme Dolorès ESTEBAN, Mme Monique ÉVRARD, Mme France FONGUEUSE, Mme Josiane HÉROUART, M. Claude HERTAULT, Mme Sabrina HOLLEVILLE-MILHAT, M. Olivier JARDÉ, M. Jannick LEFEUVRE, M. René LOGNON, Mme Françoise MAILLE-BARBARE, Mme Jocelyne MARTIN, M. Emmanuel NOIRET, M. Jean-Louis PIOT, Mme Guillemette QUIQUEMPOIS, Mme Françoise RAGUENEAU, M. Jean-Claude RENAUX, Mme Guislaine SIRE, M. Jean-Jacques STOTER, Mme Julie VAST

EXCUSÉS : M. Christophe BOULOGNE, Mme Valérie DEVAUX, M. Frédéric FAUVET, M. Stéphane HAUSSOULIER, Mme Valérie KUMM, M. Wilfried LARCHER, Mme Brigitte LHOMME, M. Laurent SOMON, Mme Nathalie TEMMERMANN, M. Angelo TONOLLI

Le quorum étant atteint, Mme la Présidente rouvre la séance.

Mme la Présidente donne lecture des pouvoirs qui lui ont été remis : Mme LHOMME pour M. BOHIN, M. FAUVET pour Mme DARRAS, M. LARCHER pour M. DEMULE, M. DUFLOT pour Mme FONGUEUSE, M. TONOLLI pour Mme ERCAN, Mme VAST pour Mme BENEDINI, Mme DEVAUX pour Mme de WAZIERS, Mme TEMMERMANN pour M. PIOT, M. SOMON pour Mme HIVER et M. BOULOGNE pour M. STOTER.

26.1.8 VŒU - POUR LE MAINTIEN TOTAL DU DROIT À LA FORMATION DES AGENTS TERRITORIAUX – M. Frédéric DEMULE, rapporteur, vœu adopté

M. DEMULE présente le vœu intitulé « Pour le maintien total du droit à la formation des agents » déposé par les groupes « Unis pour la Somme » et « Somme droite, centre et indépendants » ainsi que MM. DEMULE, LARCHER et HAUSSOULIER, qui figure en annexe au présent procès-verbal.

M. STOTER annonce que le groupe « La Somme en commun » soutiendra le vœu examiné.

Il est procédé au vote électronique. Le vœu est adopté à l'unanimité :

VOTES : Pour : 45

Contre : 0

Abstention : 0

NPPV : 0

26.5.8 VŒU - POUR UNE RÉELLE IMPLICATION DES ÉLUS LOCAUX DANS LES DÉCISIONS RELATIVES À L'ÉVOLUTION DE LA CARTE SCOLAIRE – Mme Virginie CARON, rapporteure, vœu adopté

Mme CARON présente le vœu intitulé « Pour une réelle implication des élus locaux dans les décisions relatives à l'évolution de la carte scolaire » déposé par les groupes « La Somme en commun », « Gauche démocrate républicaine » et « Avenir solidaire et durable », qui figure en annexe au présent procès-verbal.

Mme la Présidente précise que le vœu a fait l'objet d'une réécriture commune en cinquième commission.

Il est procédé au vote électronique. Le vœu est adopté à l'unanimité :

VOTES : Pour : 44

Contre : 0

Abstention : 0

NPPV : 0

26.6.6 VŒU - POUR UNE AGRO-ÉCOLOGIE DE BON SENS : DONNONS DU TEMPS À NOS AGRICULTEURS ! – M. Emmanuel NOIRET, rapporteur, vœu adopté

M. NOIRET présente le vœu intitulé « Pour une agro-écologie de bon sens : donnons du temps à nos agriculteurs ! » déposé par les groupes « Unis pour la Somme », « Somme droite, centre et indépendants » ainsi que MM. DEMULE, LARCHER et HAUSSOULIER, qui figure en annexe au présent procès-verbal.

Mme ERCAN interroge sur la pertinence du vœu relatif à la certification haute valeur environnementale (HVE) niveau 3, rappelant que l'accompagnement technique et financier des exploitants agricoles est assuré notamment par la Chambre d'agriculture de la Somme et la FNSEA, depuis l'instauration de cette certification en 2007. Elle rappelle que la conformité à la certification HVE 3 résulte d'une obligation légale assortie de sanctions, et sollicite une clarification de l'objectif poursuivi à travers le texte présenté.

M. NOIRET souligne que ce vœu exprime un « ras-le-bol » des agriculteurs confrontés sur le terrain aux difficultés d'application de réglementations contraignantes et multiples à laquelle viennent s'ajouter les exigences liées à la certification HVE 3. Tout en reconnaissant l'existence de mesures financières incitatives, il exprime le découragement des agriculteurs et, dans le contexte d'entrée en vigueur du traité Mercosur, il dénonce les risques accrus de concurrence avec des produits importés qui vont concerner la restauration collective.

Mme ERCAN insiste sur l'accompagnement assuré depuis plusieurs années par la Chambre d'agriculture de la Somme et les instances professionnelles en faveur des agriculteurs. Selon elle, le niveau 3 de certification HVE succède au niveau 2 ce qui démontre que les agriculteurs ne découvrent pas les obligations qui y sont liées, le vœu présentant le risque de renvoyer le signal d'une « déconnexion de l'administration qui, en fait, ne serait pas informée des dispositifs qui existent pour accompagner nos agriculteurs depuis plusieurs années dans nos territoires ». Elle conclut son propos en soulignant que l'adoption du vœu ne remettra pas en cause l'obligation de respecter la loi à partir du 1^{er} janvier 2027.

Mme la Présidente indique que l'objectif central du vœu présenté est de solliciter pour les agriculteurs un délai supplémentaire pour l'obtention de la certification HVE 3 et de relayer leurs préoccupations face aux obligations réglementaires. Mettant en avant l'amélioration de la qualité des repas dans les collèges, rendue possible grâce à une étroite collaboration avec les producteurs locaux, Mme la Présidente ajoute que ce choix départemental de qualité, de proximité et de soutien à l'agriculture locale ne serait pas remis en cause en cas de refus du délai supplémentaire sollicité.

M. NOIRET précise que seuls 38% des agriculteurs sont certifiés HVE 3, contre 63% en HVE 2.

Il est procédé au vote électronique. Le vœu est adopté :

VOTES : Pour : 43

Contre : 0

Abstention : 2

NPPV : 0

(La séance, suspendue à 14 heures 53, est reprise à 15 heures 12).

26.1.5 BUDGET PRIMITIF 2026 – Mme Isabelle de WAZIERS, rapporteure générale du budget, conclusions adoptées

Mme de WAZIERS donne lecture du rapport général du budget, qui figure en annexe au présent procès-verbal.

M. BEUVAIN annonce que le groupe « Gauche démocrate républicaine » ne votera pas en faveur du budget examiné.

Tout en reconnaissant les efforts engagés en faveur des solidarités, traduits budgétairement, M. STOTER exprime des réserves sur le budget primitif, considérant qu'il répond insuffisamment aux attentes, notamment en matière de rénovation des collèges qui doit s'inscrire dans une trajectoire de transition écologique. Il souligne par ailleurs la difficulté à

voter un budget qui prévoit des crédits consacrés à une politique territoriale et un plan pluriannuel d'investissements dont les définitions sont prévues ultérieurement.

Alléguant la prudence, M. STOTER annonce que le groupe « La Somme en commun » s'abstiendra sur le budget examiné.

Prenant acte des efforts menés, notamment dans le domaine de l'enfance et la famille, tout en soulignant leur insuffisance, Mme ERCAN annonce que le groupe « Avenir solidaire et durable » s'abstiendra.

Mme la Présidente prend acte des différentes positions de vote exprimées par les groupes d'opposition.

Après avoir remercié les membres de la majorité pour leur engagement et leur travail qui s'inscrit dans un contexte budgétaire exigeant, Mme la Présidente comprend « l'impatience » des membres de l'opposition concernant la politique territoriale à venir, et rappelle qu'il était important d'adopter l'enveloppe budgétaire dès le budget primitif afin de permettre aux nouveaux exécutifs locaux de construire leurs projets.

Enfin, Mme la Présidente qualifie ce budget primitif de « budget de responsabilité », qui permet de reconduire les politiques en place et d'assurer une visibilité pluriannuelle pour les actions à venir.

Mme la Présidente donne lecture du pouvoir qui lui a été remis : Mme CARON pour M. BEAUVARLET.

Il est procédé au vote électronique. Les conclusions de la rapporteure générale du budget sont adoptées :

VOTES : Pour : 28

Contre : 6

Abstention : 11

NPPV : 0

Mme la Présidente remercie les membres de l'Assemblée pour la courtoisie des débats empreints de respect et de responsabilité.

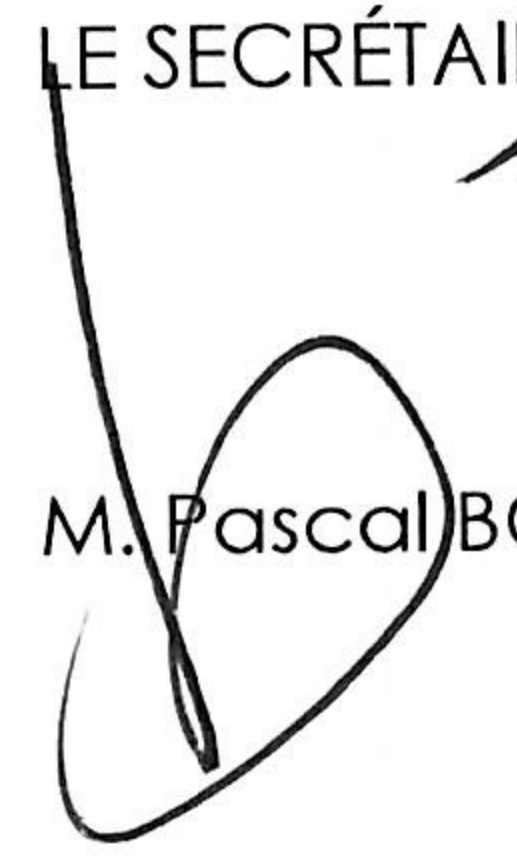
(La séance est levée à 15 heures 36).

LA PRÉSIDENTE,



Mme Christelle HIVER

LE SECRÉTAIRE,



M. Pascal BOHIN

Session du Conseil départemental des 7 et 8 avril 2026
Budget primitif 2026

Discours de Christelle HIVER
Présidente du Conseil départemental de la Somme

Monsieur le Sénateur,
Cher Laurent,
Madame la députée européenne, chère Valérie,
Mesdames, Messieurs les Conseillers départementaux,
Chers collègues,
Messieurs les anciens Conseillers et Conseillers
départementaux honoraires,
Mesdames, Messieurs, les membres de l'administration,
Mesdames, Messieurs,

Je suis heureuse de vous retrouver ce matin pour ouvrir la session la plus importante de cette année, celle de l'examen du **Budget primitif 2026**.

Mais au préalable, je tiens à féliciter les nouveaux élus locaux samariens (Maires, Adjoints et Conseillers municipaux).

S'engager au service de nos concitoyens mérite le respect, encore plus aujourd'hui qu'hier. Sans dire qu'il était plus facile il y a quelques décennies d'être élu local, je soulignerai les difficultés liées à notre société d'aujourd'hui : l'individualisme, la défiance envers leurs représentants élus, la multiplication des actions procédurières, la perte du sentiment d'appartenance à une société et à une nation. Pour résumer, les exigences de la population sont de plus en plus prégnantes et complexifient l'exercice de nos mandats.

Aussi, des félicitations particulières pour nos collègues conseillers départementaux élus ou réélus.

Les élections municipales des 15 et 22 mars derniers ont permis, certes, de démontrer l'attachement de nos concitoyens au renouveau démocratique mais ont aussi confirmé un éloignement des électeurs des partis politiques modérés.

Si les conseils municipaux sont maintenant installés, l'exercice doit dorénavant se décliner dans les EPCI pour élire leurs exécutifs, avant la fin du mois.

J'aurai bientôt le plaisir d'accueillir les 771 maires de la Somme lors d'un évènement en cours d'organisation avec Monsieur le Préfet et Xavier Bertrand, Président de la Région des Hauts-de-France.

Nous pourrons ainsi présenter les compétences du Département, ses actions en faveur des territoires et la nouvelle politique d'aide aux collectivités que nous serons amenés à voter lors de notre prochaine session publique, le 18 mai.

Depuis la présentation de notre DOB, la situation internationale ne s'est pas améliorée, le conflit qui a embrasé le Moyen-Orient avec l'attaque de l'Iran par les Etats-Unis et Israël ne s'est pas éteint et impacte lourdement le reste à vivre des Français en raison de la flambée des produits pétroliers.

Et si cette hausse affecte le budget de tous les ménages, il affecte aussi le nôtre.

C'est pourquoi j'ai demandé à notre Directeur général des services d'étudier l'impact sur notre budget et la mise en place de mesures pour économiser et rationaliser les déplacements au quotidien des agents départementaux.

Il ne s'agit pas seulement d'exemplarité mais aussi de contenir l'impact sur nos charges à caractère général.

La situation nationale, suite à l'adoption du projet de loi de finances pour 2026, ne présage pas non plus de « beaux jours » pour les collectivités locales.

Un article du monde du 1^{er} avril a d'ailleurs titré « **Les dépenses des collectivités dans le viseur du Haut-commissariat au Plan** ». Il ne s'agissait malheureusement pas d'un poisson d'avril. Cet organisme, rattaché à Matignon, plaide ainsi pour le retour de contrats financiers entre l'Etat et les collectivités, estimant que celles-ci ne sauraient être écartées de l'effort urgent d'assainissement des finances publiques. Des propos du Haut-commissariat au plan qui nous rappellent évidemment les contrats de Cahors que nous avons fortement critiqués et refusé de signer.

Car, faut-il le rappeler, les Départements, comme toutes les collectivités, votent des budgets en équilibre et doivent de plus en plus souvent subir des dépenses supplémentaires imposées par l'Etat sans compensation intégrale.

En 2026, notre budget est présenté en équilibre à hauteur de 816,5 millions d'euros, en hausse de 35 millions par rapport à 2025.

Les éléments marquants de ce budget résident d'une part en une maîtrise des dépenses de fonctionnement avec une hausse contenue à + 2,9 % et un niveau d'investissement en hausse de 15 millions en comparaison avec 2025.

Pour bâtir ce budget, nous avons échappé cette année à la contribution au DILICO (469 000 euros en 2025) et avons pu compter sur 7,6 millions d'euros du fonds de sauvegarde.

Nous ne pouvons-nous en réjouir que timidement car deux grandes nuances sont à pointer : le fait que cela traduise l'indice de fragilité sociale de notre Département et que ces éléments budgétaires ne sont pas pérennes.

Nous ne pouvons pas nous baser sur une reconduction systématique chaque année.
Il faut donc rester prudent.

La majorité départementale a construit le budget 2026 autour des axes forts de sa politique :

En fonctionnement, pour commencer : nos politiques de solidarités restent notre priorité avec des crédits en hausse de 12,3 millions d'euros pour l'enfance et la famille et en hausse de 6,6 millions d'euros pour l'autonomie des personnes âgées et des personnes en situation de handicap.

De fortes hausses aussi pour la rémunération des assistants familiaux, les éducations éducatives en milieu ouvert, le centre départemental de l'enfance et de la famille, les frais d'hébergement des personnes âgées...

En matière de politique culturelle et de promotion du sport, nous n'avons pas à rougir de notre budget 2026 car nous maintenons les crédits alloués en 2025 malgré une tendance nationale à faire de ces domaines d'intervention des variables d'ajustement. Nos actions, les financements que nous accordons à nos partenaires notamment associatifs visent encore et toujours l'accès pour tous à la culture et au sport, et dans tous les territoires de notre département.

En investissement, des autorisations de programme à hauteur de 125,1 millions d'euros, soit une augmentation de 86,1 millions d'euros par rapport à 2025.

Je voudrais évoquer l'Autorisation de Programme de 27,7 millions d'euros pour la nouvelle politique territoriale 2026/2028.

S'il y a un marqueur fort qui me tient à cœur, c'est bien le soutien aux communes et aux communautés de communes, soutien affirmé et que nous concrétiserons avec cette Autorisation de Programme.

Il s'agit, faut-il le rappeler, d'une politique volontariste de notre Département car non obligatoire.

Et c'est cela aussi le sens de notre responsabilité en matière de dépenses de fonctionnement et de maintien de ratios d'endettement raisonnables : continuer d'être en capacité d'aider les territoires dans leurs investissements au profit des Samariennes et des Samariens.

Notre budget d'investissement 2026, c'est aussi d'importants projets de reconstruction et/ou réhabilitation de collèges, la construction de la bibliothèque départementale, la maintenance du réseau routier départemental, la lutte contre les inondations avec le PAPI 2, la mise en œuvre de la feuille de route pour la transition écologique...

Ce budget primitif pour 2026 confirme les orientations budgétaires que nous avons actées le mois dernier :

Notre philosophie budgétaire repose sur des principes cohérents et raisonnables, pour la majorité départementale, la ligne de conduite est claire.

Il nous faut :

- Sécuriser les équilibres budgétaires,
- Préserver notre capacité d'action,
- Estimer nos recettes raisonnablement,
- Contenir nos dépenses de fonctionnement,
- Consolider notre niveau d'épargne.

Tous ces éléments nous permettront de vous proposer un Plan Pluriannuel d'Investissements ambitieux et surtout soutenable, lors de la session de juin.

En rappelant notre ligne de conduite, j'entendais déjà le refrain entêtant venu des bancs de l'opposition :

« Vous n'investissez pas assez ! »

« Vous épargnez trop ! »

« Vous êtes trop prudents ! »

Je suis d'ailleurs toujours ébahie de lire les motions que vous proposez et qui proposent soit une mesure non financée, comme la gratuité de la rentrée scolaire, ou alors de recourir à 20 millions d'euros d'emprunt supplémentaire pour des actions qui font l'objet de dispositifs ou de programmes d'investissements déjà existants.

Et nous touchons là, la différence entre la majorité départementale et les élus d'opposition. **Nous avons fait le choix de plans pluriannuels, le choix de cibler dans nos mesures les publics les plus fragiles, le choix de l'action durable.**

Certains d'entre vous, maintenant aux manettes, vont sans doute découvrir la dure réalité des finances publiques...et vont réaliser qu'il faut souvent faire des choix pour préserver leur collectivité d'un effet de ciseaux qui grève la capacité à investir.

Nous investissons, nous lançons des chantiers – des chantiers nouveaux mais aussi d’entretien du patrimoine – nous savons que nous vivons dans un contexte instable et les rentrées financières de cette année, peuvent aussi être des dépenses imprévues de demain.

Alors oui ! Nous sommes RESPONSABLES !

Nous ne sommes pas là pour « vider les caisses » et « après nous le déluge ».

Nous avons une vision à long terme, des projets pour la Somme qui vont s’inscrire dans le temps.

Nous sommes responsables de l’avenir des 3000 agents du Département qui travaillent au quotidien au service des Samariens. Et je tiens à les en remercier chaleureusement car sans eux, tout ce que nous décidons ici, ne serait pas applicable.

La majorité départementale que j’ai l’honneur de présider est non seulement responsable mais aussi fidèle à une conviction : qui est **l’action !**

Je remercie tous mes collègues de la majorité pour le travail effectué au quotidien, avec les services, pour mettre en œuvre le programme pour lequel nous avons été élus et auquel les Samariens ont adhéré.

Je ne serai pas plus prolixe sur notre budget 2026 car Isabelle de Waziers, 1^{ère} Vice-présidente vous présentera demain de manière plus approfondie la constitution et les priorités de notre budget 2026.

Dans quelques instants, nous aurons la présence de Monsieur le Préfet pour la présentation du rapport annuel d’activités des services de l’Etat, une obligation réglementaire certes mais qui nous permettra également

de relayer et échanger sur les grands enjeux pour notre collectivité. Pour unique exemple, je citerai celui de la protection de l'enfance et de la nécessité impérieuse de prendre en compte les enfants à double voire triple vulnérabilité, et de voir l'ARS et la protection judiciaire de la jeunesse assumer leurs responsabilités régaliennes.

Pour terminer mon propos et peut-être pour décourager certains dans la critique de notre gestion, je me permets de rappeler que nous sommes actuellement soumis à un contrôle de gestion de la chambre régionale des comptes, contrôle qui s'inscrit dans la périodicité habituelle pour les collectivités départementales. Le rapport définitif vous sera présenté courant 2026 et sera bien sûr un document de référence pour disposer d'éléments objectifs concernant la santé budgétaire de notre collectivité.

Pendant cette session budgétaire, gardons à l'esprit ce qui doit nous animer, non pas les débats partisans et parfois stériles mais l'essence de l'action départementale : la solidarité comme socle de l'intervention publique, l'aménagement équilibré du territoire comme facteur d'attractivité et de cohésion et bien évidemment la transition écologique comme impératif collectif.

Je vous remercie de votre attention.

Discours d'ouverture du budget primitif 2026 - Esra ERCAN

7 et 8 avril 2026

Madame la Présidente

Mesdames et Messieurs les vices-présidents,
chers collègues,

Permettez-moi tout d'abord de commencer par adresser mes plus sincères félicitations aux maires, ainsi qu'aux nouveaux élus des 772 communes, qui prennent leurs fonctions avec enthousiasme et détermination. Leur élection témoigne de l'engagement de femmes et d'hommes à servir au mieux nos citoyens, dans un contexte toujours aussi exigeant.

Nous voici rassemblés aujourd'hui pour débattre du budget primitif 2026 de notre département. Un exercice essentiel, qui nécessite toute notre attention et notre responsabilité, d'autant qu'il intervient dans un contexte international particulièrement bouleversé. La guerre en Iran continue d'engendrer des perturbations majeures sur le plan mondial. Chez nous, elle se traduit par la flambée des prix, notamment celui du gasoil, qui dépasse désormais les 2 euros le litre, impactant lourdement le porte-monnaie des Samariennes et Samariens. Nous devons également anticiper le risque de pénurie de carburant, un enjeu de souveraineté énergétique pour la France, et plus largement pour l'Europe. Il est devenu urgent que notre pays, avec ses partenaires européens, accélère ses efforts pour réduire sa dépendance aux ressources extérieures et renforcer sa souveraineté. En tant qu'acteurs de proximité, nous sommes en première ligne pour impulser des projets innovants et durables, favoriser la consommation locale d'énergie, et développer des sources renouvelables adaptées à nos territoires.

Mesdames, Messieurs les élus, l'analyse des rapports budgétaires que nous avons sous les yeux, permet de constater une légère hausse avec un niveau d'investissement en augmentation : une inscription de 119 millions d'euros et un niveau de dépense de fonctionnement, atteignant les 720 millions d'euros.

Les prévisions d'épargne brute atteindraient 45,1 millions d'euros, contre 28,7 millions en 2025. L'épargne nette serait de 22,3 millions, contre 7,1 millions au BP 2025.

L'emprunt d'équilibre de 75 millions d'euros, contre 71 millions l'an passé. Comme chaque année, votre majorité prévoit un remboursement en capital de la dette à hauteur de 22 millions d'euros. Si cette démarche témoigne de la volonté de maîtriser notre endettement, elle doit néanmoins être mise en regard des besoins urgents que nous rencontrons dans des domaines prioritaires : enfance, insertion, autonomie des personnes âgées.

Les prévisions de recettes quant à elles, sont en hausse, et c'est une bonne nouvelle, mais cela devrait nous pousser à équilibrer davantage les investissements pour répondre à des besoins fondamentaux.

A propos des investissements, la majorité départementale prévoit une enveloppe de 500 millions d'euros pour la période 2026-2030. Un montant significatif, dont il est regrettable de constater que le contenu des projets n'ont pas été soumis à une discussion approfondie lors de nos séances, ni même en commission thématique. Depuis plusieurs mois, nous persistons à demander la présentation d'un plan pluriannuel des investissements. Celui-ci devait faire l'objet de présentation au budget supplémentaire 2025, nous attendons toujours.

Concernant les dépenses d'investissement pour nos collèges, nous avons, là aussi, demandé la PPI.. mais toujours rien à l'horizon. Nous avons le sentiment que votre majorité navigue à vue. Combien de collège allez vous rénover ou bien reconstruire, quelles sont les priorités ? Et sur quel critère

objectif ? Quid du collège de Rosière, Domart en Ponthieu ou encore Longeau, évoqués dans la dernière PPI.

La dernière présentation de la PPI collège date de février 2023. Et si des annonces ont été faites, le démarrage des travaux reste lent. L'enveloppe de 100 millions d'euros votée pour les opérations entre 2023 et 2028 ne sera pas totalement dépensée, ce qui est un échec pour nos enfants et leurs établissements.

Nous attendons avec impatience le démarrage effectif des travaux de restructuration du collège Rosa Parks et de reconstruction du collège d'Oisemont, annoncés pour le deuxième trimestre 2025. À la lecture du rapport budgétaire, les délais entre l'ouverture de l'autorisation de programme et le vote des crédits de paiement en dit long sur votre capacité à tenir les engagements votés par notre assemblée.

Les délais ne cessent d'augmenter.. empêchant de nombreux élèves d'accéder à un cadre d'apprentissage digne.

Concernant la rénovation des façades des collèges de Moreuil et de Crécy-en-Ponthieu, là aussi nous sommes frappés par les effets d'annonce. Le chantier du collège de Moreuil, lancé par une autorisation de programme en 2022, n'est toujours pas achevé quatre ans plus tard. Quant à celui de Crécy, lancé en 2023, il n'a pas encore débuté. Au vu du nombre de collèges, si les investissements votés tardent à se réaliser, nous nous priverons aussi des économies que nous aurions pu réaliser.

Par ailleurs, nous constatons à la lecture des rapport, une inscription nouvelle concernant la façade du collège Jean Marc Laurent, ces travaux sont inscrits sans qu'il y ait eu de discussion préalable. Nous saluons bien entendu la volonté de rénover nos établissements, mais nous réclamons depuis plusieurs mois maintenant une stratégie claire et transparente pour leur réalisation.

Parmi la liste non exhaustive des investissements à réaliser, figure le futur centre administratif départemental, pour un coût estimé à 45 millions d'euros. La stratégie bâtiminaire de notre collectivité semble définitivement actée. Ces 45 millions représentent un coût important pour notre collectivité, mais nécessaire, au vu des engagements ciblés dans la feuille de route transition écologique. Nécessaire aussi, en termes d'organisation des services. Sur ce dossier, nous serons là aussi vigilant à ce que l'environnement de travail de nos agents ne se dégrade pas.

Dans le cadre de cette session budgétaire, nous commençons enfin à avoir un peu de visibilité, sur la nouvelle politique territoriale du département. Après le bricolage qui nous a permis de tenir de la fin de l'année 2024 à aujourd'hui, vous allez enfin envisager à nous présenter la nouvelle politique d'accompagnement des communes. J'ai bien dit envisager, car il faudra patienter encore un peu pour avoir les critères d'attribution des aides. Cet accompagnement est indispensable pour les communes, et ne pas avoir de visibilité à moyen terme sur les critères, ne permet pas aux communes de se projeter d'une année sur l'autre. Quand nous connaissons les délais pour la réalisation de certains projets, cela confirme la nécessité pour pouvoir compter sur une politique d'accompagnement qui s'étale sur plusieurs années.

A la lecture de ce budget, nous avons tout de même quelques bonnes nouvelles. Une augmentation de 12 millions d'euros du budget de la mission Enfance et Famille.

Une augmentation nécessaire au regard des besoins croissants dans notre département. Il est essentiel de garantir à tous les enfants confiés un environnement serein et adapté à leur développement.

Cependant, il ne faut pas s'arrêter là. À moyen terme, il sera également indispensable de mener une réflexion approfondie sur les conditions d'accueil

des enfants placés. Cela implique notamment d'engager des travaux visant à améliorer les lieux d'accueil, en développant une stratégie bâtiminaire cohérente et durable. Une telle démarche permettra non seulement d'assurer un cadre de vie plus sécurisé et accueillant, mais aussi de favoriser le bien-être de ces enfants, en tenant compte de leurs besoins spécifiques.

En parallèle, je tiens à souligner une avancée importante, lors de la session du budget primitif 2025, nous avons déposé un amendement pour doter les assistants familiaux d'un téléphone professionnel, demande qui avait été refusée.

A la lecture des rapports, nous sommes satisfaits que la majorité départementale ait changé d'avis. Les assistants familiaux, pourront désormais bénéficier d'un téléphone professionnel. Cette décision, prise dans le cadre du budget primitif 2026, est une étape concrète pour améliorer leurs conditions de travail.

Je profite de cette session budgétaire, pour attirer votre attention, sur la fin du dispositif d'équipement en porte-bébé des familles samariennes. Nous souhaitons rappeler que ce dispositif permet à de nombreux professionnels de la protection maternelle et infantile d'entrer en contact avec les familles, favorisant ainsi un accompagnement de qualité et une meilleure prévention pour nos jeunes enfants. La distribution de ces portes bébé ne se limitait pas à un don matériel mais participait pleinement aux objectifs de prévention, de soutien à la parentalité, et de suivi des jeunes enfants. C'est pourquoi nous demandons l'inscription de nouveaux crédits pour pouvoir maintenir le dispositif, très apprécié par les familles samariennes.

Enfin, je ne peux conclure sans rappeler que le retard accumulé dans la réalisation de certains projets, notamment ceux liés à la reconstruction et à la réhabilitation de nos collèges, risque de compromettre notre capacité à rattraper le temps perdu. Il sera impératif d'anticiper, de planifier et de

mobiliser davantage de moyens pour éviter que ces retards ne deviennent un cercle vicieux pour notre collectivité.

Mes chers collègues, votre responsabilité est grande. Ce budget n'est pas le reflet d'une ambition claire, d'un engagement sincère, mais plutôt un budget de rattrapage des promesses non tenues. Espérons que ces lignes budgétaires se traduisent enfin concrètement.

Avec mes collègues de l'opposition, nous continuerons à œuvrer pour porter des propositions pour un département dynamique, solidaire et résilient face aux défis qui nous attendent.

Je vous remercie.

**Intervention de Frédéric FAUVET
Conseiller départemental d'Amiens
Président du groupe « La Somme en commun »**

**A l'occasion de l'examen du Budget Primitif 2026
du Conseil départemental de la Somme**

Les 7 et 8 avril 2026

Madame la Présidente,
Chers collègues,
Mesdames, Messieurs,

Cela fait bientôt 18 mois que vous présidez l'exécutif départemental et que nous vous avons mis en garde à plusieurs reprises, et une nouvelle fois lors de notre débat d'orientations budgétaires, sur la tentation de résignation qui semble de plus en plus être la vôtre et celle de votre majorité.

Cette tentation est la suivante : réduire encore et toujours plus la voilure, en rabaissant des budgets pourtant essentiels au quotidien de nos administrés et aux territoires samariens, avec des actions publiques départementales affaiblies, et une absence de projets structurants qui auraient pourtant permis de répondre correctement aux besoins des habitants et des territoires de la Somme.

Et lorsque l'on examine votre projet de budget pour 2026, qui vient après celui de 2025 marqué par des arrêts de politiques publiques et des coups de rabot nombreux, on se dit que **cette année encore, c'est le « TOUJOURS MOINS » qui caractérise toujours vos mauvais choix budgétaires !**

Pourtant, la situation économique et sociale ne cesse de se dégrader, particulièrement dans notre département, accentuée par les conséquences de la crise au Moyen-Orient sur les prix de l'énergie, et les indicateurs économiques et sociaux sont toujours plus dans le rouge :

- les défaillances d'entreprises se sont accrues dans la Somme de 35% entre 2024 et 2025...

- Le chômage dans la Somme ne baisse pas et est même légèrement supérieur en 2025 (8,5%) qu'en 2024 (8,4%) ...

- Le taux de pauvreté est très fort dans la Somme (autour de 20%), nous situant dans les 20 départements les plus pauvres de France, avec des pointes à plus de 25% de personnes pauvres à Amiens, Ham, Doullens ou Roye...

Devant cette situation qui ne manque pas de nous inquiéter, et qui devrait vous alerter madame la Présidente, les élus du groupe « La Somme en commun », que je préside, continuent plus que jamais de vous demander de ne pas vous résigner, et de renouer avec une action ambitieuse pour apporter des réponses aux attentes qui s'expriment et pour préparer l'avenir de notre département.

Ce qui implique, nous vous l'avions dit lors de notre débat d'orientations budgétaires, un changement de cap et un changement de braquet... **Car c'est de changement et d'innovation dont la Somme et les Samariens ont besoin !**

Hélas, de changement de cap et de braquet, nous ne voyons aucune esquisse dans votre document budgétaire, et c'est donc le « toujours moins » d'interventions publiques et d'innovation qui semble prévaloir cette année encore...

Sur le terrain, nous faisons tous, majorité et opposition, le constat alarmiste que la vie est de plus en plus dure pour un nombre croissant de nos concitoyens. Il en résulte un légitime sentiment d'abandon qui se développe dans les esprits, générant toujours plus de défiance vis-à-vis des élus, toujours plus d'abstention (1 électeur sur 2 en moyenne les 15 et 22 mars derniers !) et toujours plus de suffrages pour l'extrême droite, ce qui mine la démocratie représentative pourtant au fondement de notre République.

Mais vous continuez à répondre « toujours moins » aux attentes et aux insatisfactions des Samariens !

Alors que la crise sape chaque jour davantage les fondements du vivre ensemble et de la cohésion sociale qui devraient pourtant être au cœur de nos interventions, vous préférez faire le dos rond et faire acte de résignation.

Madame la Présidente,

Avec vous et l'actuelle majorité départementale, ce sera donc en 2026, comme déjà en 2025,

- **toujours moins pour les collèges et les actions éducatives** (-7% en fonctionnement et en investissement après les -15% de 2025), avec des réhabilitations de collèges à un rythme si lent qu'il faudra au moins 50 ans pour mettre aux normes les 50 collèges publics de la Somme, avec des travaux d'accessibilité beaucoup trop timides pour garantir de bonnes conditions d'accueil et d'enseignement à tous les collégiens, avec des actions éducatives qui ne cessent de reculer...

D'évidence, et cela saute aux yeux, **l'éducation n'est plus une priorité d'action pour l'actuelle majorité, ce qui est un grand tort pour le présent et une faute lourde pour l'avenir !**

Nous nous étonnons, à ce propos, que vous ne passiez pas la vitesse supérieure pour réhabiliter nos collèges, mais que vous sortiez de votre chapeau un hasardeux projet de regroupement des services de la collectivité départementale... Est-ce vraiment la priorité et qu'en est-il des achats envisagés et qui ne nous ont jamais été présentés ?

Comme nous nous étonnons d'une réhabilitation, jamais évoquée avant aujourd'hui et d'ailleurs absente du dernier PPI collèges, du collège Jean-Marc Laurent. Nous savons tous l'état de dégradation de ce collège et nous posons des questions sur le coût, forcément très lourd, d'un choix de réhabilitation. Il eut peut-être été préférable de se poser la question de sa déconstruction/reconstruction, moins coûteuse et plus efficace...

Madame la Présidente,

Avec vous et l'actuelle majorité départementale, ce sera aussi en 2026, comme déjà en 2025,

- **toujours moins pour l'aménagement du territoire** (-20% en 2 ans), ce qui entérine les déséquilibres marqués entre certains territoires du département et, faute d'innovation, marque l'abandon de toute ambition, notamment pour l'aménagement de la Vallée de la Somme...

Quant aux aides aux communes et aux territoires, après une année noire en 2025, elles vont tout juste revenir au niveau qui était le leur il y a deux ans (27M€ prévus en 2026 contre 29M€ en 2024) ...

En 2026, ce sera aussi :

- **toujours moins pour la sécurité et pour nos pompiers**, qui sont privés de moyens d'investissement pour les casernes et le matériel lourd (des investissements divisés par deux en 2 ans !)

- **toujours moins pour la culture**, bouc émissaire emblématique de vos coupes budgétaires (-10% cette année après les -20% de l'an passé), avec vos mauvais choix qui laissent sur le carreau de nombreux acteurs culturels qui animaient pourtant avec passion nos territoires samariens et déployaient avec talent la culture sous toutes ses formes dans chacune des communes de la Somme...

- **toujours moins pour le sport et la vie associative** (-10% pour cette année, - 40% en 2 ans), qui vont faire reculer toutes les pratiques sportives et amoindrir le « Vivre ensemble » auquel le sport et le monde associatif apportent tant !

- **toujours moins pour le tourisme** (-20% cette année, -40% sur 2 ans), ce qui témoigne, là encore, de votre absence d'ambition pour notre département et votre renoncement coupable à soutenir les atouts pourtant bien réels de la Somme et son attractivité...

Mais vous allez me dire, madame la Présidente, qu'il est quelques domaines de l'action départementale dans lesquels les budgets repartent à la hausse... Las, pour l'essentiel, **l'effet YOYO qui illustre vos choix budgétaires fera repartir à la hausse certains budgets, sans pour autant les remettre aux niveaux qui étaient les leurs... il y a deux ans seulement !**

Ces « montagnes russes » budgétaires, « *un coup ça baisse fortement, un coup ça remonte doucement* » s'illustrent d'ailleurs au plan des dépenses d'investissement, qui devraient remonter en 2026 (119M€), mais après une si grande baisse l'an passé (107M€) qu'elles ne retrouvent même pas leur niveau de 2024 (121M€) !

Encore faut-il bien vouloir croire en la sincérité de vos prévisions qui nous indiquent, cette année encore, que leur financement nécessitera des emprunts à hauteur de 75M€, alors même que l'an passé, vous n'avez finalement emprunté que 22% des sommes prévues au BP, ce qui démontre à la fois un manque d'ambition et une certaine impréparation budgétaire qui ne manque pas de nous interroger...

Et puis, **comment ne pas s'étonner que nous examinions en ce mois d'avril le projet de budget 2026, mais que vous nous annoncez un Plan pluriannuel d'investissements de 500 M€ qui nous sera présenté... dans deux mois, en juin 2026...** Vous faites d'ailleurs référence à ce PPI à plusieurs reprises dans votre document budgétaire, mais il nous faudra patienter encore deux mois pour en connaître le détail...Difficile dans ces conditions de parler de transparence dans les choix budgétaires à opérer et difficile d'avoir entre nous un débat vraiment argumenté qui repose sur des données concrètes...

Avec ce « PPI mystère » ou avec ces emprunts annoncés mais jamais contractés, comment s'y retrouver et examiner le budget de la collectivité en toute connaissance de cause... Nous le disons haut et fort, madame la Présidente, l'opacité ne doit plus être votre ligne de conduite budgétaire ni celle de l'actuelle majorité départementale !

Chers collègues,

Pour en revenir au YOYO budgétaire qui caractérise votre politique budgétaire depuis 18 mois, celui-ci s'illustre concrètement dans plusieurs domaines d'importance.

C'est le cas du développement agricole qui marque toujours un recul de 17% sur 2 années ; le cas aussi **des politiques d'infrastructures routières** notamment, qui baissent de 8% en 2 ans (48,4M€ prévu en 2026 contre 52,7M€ en 2024).

Mais aussi **des politiques d'insertion, de logement et d'emploi**, en recul de 4% en 2 ans malgré l'augmentation des besoins qui découle de la crise économique et sociale qui frappe notre département.

Sur le plan des politiques d'insertion, vous vous réjouissez d'ailleurs de réduire de 2 millions d'euros le budget de fonctionnement du RSA, et de faire reculer fortement le nombre d'allocataires du RSA dans les secteurs d'expérimentation du RSA rénové : -17,5% d'allocataires à Albert-Péronne, -12,5% d'allocataires à Amiens Nord.

A l'échelle du département, ce sont 7% de foyers samariens qui sortent du RSA depuis 2 ans, alors même que 35% des personnes qui pourraient y avoir droit sont déjà en dehors du dispositif...

Bref, nous ne pensons pas qu'il y ait matière à se réjouir de laisser tant de nos concitoyens en dehors des dispositifs de solidarité, censés pourtant leur apporter accompagnement, protection et un minimum de soutien matériel et social...

Et nous déplorons avec force, **la quasi-disparition de l'investissement dans le domaine des politiques enfance et famille**, divisé par deux et inférieur au niveau de 2024... Cela est inimaginable !

Car si nous nous réjouissons de constater que les crédits de fonctionnement repartent à la hausse pour la protection de l'enfance, contribuant ainsi à absorber une partie du retard accumulé au fil des années, **il est impensable que rien ne soit fait rapidement pour moderniser et mettre aux normes les modalités d'hébergement des enfants placés sous notre protection par la Justice.**

Des conditions d'hébergement dégradées et parfois indignes, dans les foyers de l'ASE ou de nos prestataires, alors que la protection de l'enfance est pourtant une compétence légale essentielle de la collectivité départementale. Cette situation a été précisément mise en lumière par la Mission d'Information et d'Evaluation créée, à notre initiative, l'an passé. Des conditions d'accueil dégradées qui contribuent à la crise que traverse depuis des années le secteur de la protection de l'enfance et qui nuisent à l'accompagnement éducatif des enfants placés sous notre protection.

C'est la raison pour laquelle nous vous présenterons, madame la Présidente, mes chers collègues, **un amendement budgétaire destiné à mettre un place un plan pluriannuel d'investissement de 25 M€, un plan « ASE 2030 », pour remettre à niveau dans les 5 prochaines années les conditions d'accueil des enfants placés sous notre protection par la Justice.**

Nous vous présenterons aussi d'autres amendements budgétaires relatifs **à la réhabilitation des collèges de la Somme.**

Le rythme actuel n'est en fait pas du tout à la hauteur des enjeux pour améliorer l'accueil et les conditions d'enseignements des collégiens de la Somme, ni pour diminuer nos charges de fonctionnement pour des bâtiments vieillissants, parfois de véritables passoires thermiques

Nous ferons aussi des amendements au budget relatifs à **la gratuité effective de la rentrée scolaire dans les collèges samariens** pour les collégiens et leurs familles, et à **l'aide à apporter aux communes de la Somme pour protéger et valoriser le riche patrimoine culturel** dont peuvent s'enorgueillir les communes de notre département.

Ces amendements ne feront pas de votre budget un bon budget à nos yeux, mais donneront au moins à espérer aux Samariennes et aux Samariens

Autant de propositions qui peuvent être financées, selon nous, en utilisant nos marges de manœuvres budgétaires, en faisant davantage appel à l'emprunt, ou en redéployant certaines de nos dépenses de fonctionnement.

C'est l'honneur de l'opposition de ne pas en rester à la seule critique et d'essayer, ensemble, de continuer à agir pour notre département et pour ses habitants.

Ce serait l'honneur de toute notre assemblée de ne pas se résigner à faire toujours moins, et de ne pas hésiter à emprunter utilement pour continuer à agir utilement !

Je vous remercie de votre attention.

SESSION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA SOMME

Budget Primitif 2026

Intervention du groupe Gauche Démocrate Républicaine Communistes et divers gauche

Mardi 7 avril 2026

**Madame la Présidente,
Cher-e-s collègues,**

Pour faire un bon pâté d'alouette il faut un cheval pour une alouette.

Pour construire votre budget 2026, il faut dans les mêmes proportions des autorisations de programme et d'engagement et un PPI pour quelques crédits de paiement.

Heureusement, le pâté d'alouette n'existe pas.

Malheureusement, votre projet de BP 2026 existe et nous l'examinons aujourd'hui pour deviner son goût, injuste, inefficace, dans la continuité des privations opérées sur le BP 2025.

Il ne répare pas et ne rattrape pas la purge du précédent exercice.

Si le document nous livre des intentions et des chiffres pour convaincre d'un effort, le rythme est deçà des engagements du BP 2024 avant la mise en place des dispositifs de remboursement de la dette publique.

Il n'y a donc pas de révolution ou d'acte de courage dans votre exercice budgétaire en recul de 5 % des crédits de paiement, soit de 8 millions sur l'exercice 2024.

En baisse de 20 % (- 26 millions) sur les dépenses d'investissement à comparer sur l'exercice 2024.

Ou encore en baisse de 82 % (- 75 millions) sur les autorisations d'engagement en fonctionnement sur l'exercice 2024.

Nous entendons bouillir la marmite de la majorité pour déborder de son argument favori, nous reprocher une archéologie politique mais cela ne tient pas car le comparatif tient sur un exercice réalisé il y a deux ans.

Le document budgétaire nous livre un premier enseignement essentiel.

Il n'y a pas cette année de punition ou de ponction budgétaire de l'État pour nuire au BP 2026 en raison de notre indice de fragilité sociale.

Le DILICO ne s'appliquera pas et le Département bénéficiera même d'un reversement des sommes indûment prélevées sur 3 exercices budgétaires.

Ce sont plus de 400 000 euros que notre Département retrouvera.

Le deuxième enseignement, et pas des moindres, notre collectivité enregistre une augmentation des recettes de 35 millions.

Nous sommes bien loin des projections, prévisions et autres spéculations ou anticipations très exagérées sur la courbe négative des recettes, prélèvement pour engager le département à une perte de plus de 20 millions d'euros sur ses dispositifs et ses actions.

Sans masquer une réalité que nous dénonçons depuis des années, le désengagement croissant de l'accompagnement financier de l'État et le fossé s'accroissant pour les dispositifs sociaux délégués non compensés à l'euro près.

Nous ne reviendrons pas encore une fois cette année sur la dette de l'État envers le Département puisque nous avons compris que vous la regrettiez mais vous ne feriez rien pour la lui réclamer.

Pourtant, à un an d'une échéance Présidentielle à très haut risque cela aurait clarifié votre posture et celle de vos familles politiques pour vous

détacher d'un mauvais bilan à l'issue de 10 ans de gouvernance et d'école abandonnée, de ruissellement des régressions sociales, de pouvoir d'achat pour les plus riches, une santé malmenée, la pauvreté du logement, des familles, de l'APL, la dégradation du travail, la précarisation des salariés, la casse des services publics...

Nous avons fait la démonstration l'année dernière de l'impact cataclysmique que vous traduisiez dans votre BP 2025 sur les dispositifs autoritaires de l'État pour forcer le redressement des comptes publics.

Un impact surévalué afin de profiter d'une situation contrainte pour exagérer les coupes budgétaires et se refaire la cerise.

En premier lieu, pour cagnoter, c'est une tradition bien ancrée et ensuite pour toujours dégager de l'épargne brute.

Il n'y aurait rien à critiquer de ce réflexe d'amélioration de l'épargne ou de notre capacité de désendettement et d'investissement sur nos fonds propres s'il ne rentrait pas en contradiction avec ce critère relevé par l'État, l'indice de fragilité sociale à la lecture des budgets engagés pour les familles afin d'y faire face.

La lecture du document budgétaire ne nous rassure pas sur la répartition des dépenses par mission investissement et fonctionnement compilés.

Moins 2 millions pour l'aménagement, moins 300 000 euros pour la culture, moins 500 000 euros pour les collèges et les actions éducatives, moins 200 000 euros pour le sport et la vie associative, moins 100 000 euros pour le développement agricole.

La situation des AP est tout autant révélatrice et qu'il y a loin de la coupe aux lèvres lorsque 79 % reste à réaliser sur les collèges, 66 % sur la voirie départementale ou 63 % sur l'aménagement du territoire.

Pour le développement agricole, nous avons engagé avec notre collègue Emmanuel Noiret une réflexion partagée et volontaire pour expérimenter le dispositif des champs du département.

Nous avons compris qu'il nous fallait marteler une idée ou une proposition sur plusieurs exercices budgétaires, à l'image de la mutuelle solidaire ou de la charte des bailleurs, pour que nous soyons entendus et nos propositions reprises.

Nous n'aurons de cesse d'y revenir pour vous convaincre de la triple utilité sociale, environnementale et économique de ce projet.

Environnementale d'abord, car en s'appropriant le foncier non utilisé à notre disposition, en achetant des terrains ou en contractualisant un partenariat avec des propriétaires, nous relancerions une pratique de culture vivrière à l'origine de l'histoire de notre Département.

Sociale ensuite, car nous mettrions en place des chantiers et espaces de formations, de qualifications et d'insertions autour des métiers agricoles, de l'alimentation, du bien-manger, de l'utilisation et préservation du milieu naturel.

Économique enfin, car nous construirions des gens avec une maîtrise des savoirs, des connaissances et des pratiques en lien avec l'enjeu majeur de l'alimentation saine et peu chère.

Économique encore par la création d'emplois qui pourraient s'inscrire dans la durée et pour concurrencer la grande distribution et la vente des produits venus d'ailleurs.

Économique toujours, car nous offririons aux habitants un vrai service social de l'alimentation, à petits prix, sans marges pour les intermédiaires et les actionnaires, un service bien plus gratifiant et d'intérêt général à inscrire dans la durée et des nouvelles pratiques de consommation en complément de nos opérations en One Shoot de distribution de panier solidaire dont nous sommes désolés de ne pas trouver un élan nouveau comme il avait été promis.

Encore une fois nous vous invitons à réfléchir à l'avenir pour tenter l'expérimentation des champs du Département à raison d'une parcelle de culture, de formation, de qualification, d'insertion et de cueillette de 3 à 5 hectares par canton.

23 champs du Département, 23 garde-manger, 23 lieux de rencontre et de sociabilisation, 23 temps d'évènements, 23 centres économiques créateurs de savoirs, de richesses et d'emplois.

C'est en ce sens que votre projet de budget déçoit car il ne prend pas les décisions financières pour réparer les diminutions budgétaires de 2025 pour :

La médiation familiale,
L'accueil des femmes seules avec enfant,
Le séjour éducatif des mineurs de l'ASE,
Le soutien aux structures d'accueil du jeune enfant,
L'aide à l'achat matériel éducatif,
l'aide aux travaux de réhabilitation du privé,
L'aide à la lutte contre la précarité énergétique,
L'aide pour le logement dégradé,
L'aide individuelle au maintien dans le logement
L'action d'aide à l'occupation du logement, l'aide au maintien à domicile,
l'aide au répit des proches, l'aide au répit des aidant des personnes en situation de handicap, le soutien aux équipements sportifs,
L'attractivité et bourgs structurants,
Le dispositif petites villes de demain,
Le soutien aux communes de moins de 1 000 habitants et de moins de 1 500 habitants, le fonds d'appui aux communes,
L'entretien des collèges,
Le Soutien culturel et appels à projets
Le Dispositif pour le livre et la lecture
Le Devoir de mémoire
Le PAC80 sensibilisation pour les enfants handicapés et fréquentation des lieux culturels
La Participation aux pratiques musicales amateurs
L'aide au fonctionnement sport et vie associative
Nouveaux équipements pour les collèges publics
L'aide à l'achat d'instrument orchestre au collège
L'aide à l'investissement des collèges privés
La restauration scolaire
Le chéquier collégien
Les circuits courts et paniers solidaires
L'investissement touristique

Le soutien aux projets touristiques familiaux
Le soutien à l'emploi agricole

Jamais notre pays a été aussi fracturé et fragilisé, jamais notre pays a autant montré du doigt les précaires, les privés d'emplois, les privés de tout et les petits salaires.

Aujourd'hui, le Département ne s'engage pas à corriger, rattraper et réparer le budget 2025, c'est une nouvelle occasion ratée.

Nous avons vécu plusieurs exercices budgétaires pour lesquels nous avons participé à créer des dispositifs, des actions, à élargir les critères de la solidarité du Département.

Nous avons participé à redonner de l'espoir aux habitants mais aujourd'hui, le compte n'y est pas.

Nous continuerons de parler des jours heureux en portant un projet neuf pour une économie du et des communs incluant la sécurité sociale culturelle, alimentaire, locative, sanitaire, familiale, intergénérationnelle ...

Cette ambition marque une pause, vous lui préférez la cassette et l'épargne et l'appel à l'emprunt que vous ne consommerez pas ou très peu comme lors du dernier exercice à hauteur de 25 %.

Il n'y aura pas de suspense et rien n'indique que nous pourrions changer d'avis avant de nous opposer à votre projet de budget pour toutes les motivations que nous avons évoquées.

Alors que 10 millions de personnes vivent sous le seuil de pauvreté, le patrimoine des ultras riches a fait plus que doublé les six dernières années.

Permettez-moi une citation pour conclure :

« Il est vrai que nous constatons lors des contrôles fiscaux qu'un certain nombre de contribuables au patrimoine réel très élevé affichent des revenus fiscaux de référence qui les rendent pour certains éligibles au RSA ou au logement social »

Ce n'est pas Gabriel Zucman qui a dit cela mais Amélie de Montchalin alors ministre de l'action et des comptes publics.

Oui, les plus fortunés savent échapper à l'impôt, savent masquer leurs revenus.

Pas les plus fragiles de notre département, de nos villes, de nos cantons, de nos quartiers, pourquoi ?

Parce qu'ils n'en ont pas les moyens et qu'ils n'ont rien à cacher.

Personne dans cette assemblée attend ou se réjouit de l'avènement aux affaires du Rassemblement National, c'est pourtant ce qu'il s'apprête à réaliser avec une percée aux élections municipales.

Aussi, lorsqu'il manquera un euro pour une famille Samarienne, pour se soigner, se loger confortablement, pour manger à sa faim, pour étudier, se déplacer, se former, s'inscrire dans un club sportif ou une association culturelle, c'est un nouveau vote pour le Rassemblement National qu'on favorise.

Lorsqu'il manquera un euro pour placer un parent, lui obtenir une aide à domicile, un aidant, pour rémunérer un accueillant familial c'est un nouveau vote pour le Rassemblement National qu'on favorise.

Lorsqu'on ne voudra pas soutenir les dispositifs d'aide à la lecture, au devoir de mémoire, aux équipements pour les collèges publics, au développement de la filière agricole, c'est un nouveau vote nouveau pour le Rassemblement National qu'on favorise.

Lorsque le projet local d'un bourg ou d'un village sera retoqué par manque de crédits, lorsqu'on privera d'un aménagement, une reconstruction c'est un nouveau vote nouveau pour le Rassemblement National qu'on favorise.

Pour aujourd'hui, au sens figuré comme au sens propre « **La Somme n'y est pas** ».

Je vous remercie.

**Session du Conseil départemental du mardi 7 avril 2026
consacrée au Budget Primitif**

*Discours introductif de Margaux Delétré
Co-présidente du groupe Unis pour la Somme*

Merci Madame la Présidente, chère Christelle,
Monsieur le directeur général des services,
Mesdames et Messieurs les directeurs adjoints,
Mesdames et Messieurs les agents,
Mes chers collègues,

En sport automobile comme dans la gestion d'une collectivité, il est parfois nécessaire d'adopter un bon freinage sur les portions périlleuses, pour se donner les moyens d'accélérer quand la ligne de vue est plus dégagée. C'est ainsi que l'on se donne les meilleures chances de succès en franchissant la ligne d'arrivée.

Le budget adopté l'an dernier par notre assemblée départementale était rigoureux. Nous ne nous en sommes jamais cachés et nous l'assumons pleinement. Face aux incertitudes et aux difficultés financières qui nous menaçaient, nous avons pris nos responsabilités et adopté des réductions partielles sur nos politiques non-obligatoires. Nous ne l'avons pas fait le cœur léger. Nous l'avons fait car nous ne voulions pas pousser notre Département au fond du gouffre. Nous l'avons fait car nous refusons de mettre en danger celles et ceux qui ont le plus besoin de nous. Nous l'avons fait parce que nous savons que l'argent public ne se joue pas à pile ou face et qu'il exige d'être manipulé avec prudence.

Il y a eu des baisses, c'est vrai, comme dans le budget des Français, mais il n'y a eu aucun sacrifice. Je tiens à insister sur ce point car les critiques ont été nombreuses, vives, et pour beaucoup injustifiées.

Ce qui caractérise l'action de notre majorité départementale tient en un mot : adaptation nous aurions pu en ajouter un second ; agilité. Nos recettes sont en baisse ? Nous serrons les dents, ajustons nos dépenses et mettons en pause certains de nos dispositifs. Nos recettes repartent à la hausse ? Nous passons la vitesse supérieure et élaborons des plans d'investissement à la hauteur de nos ambitions (j'y reviendrai dans quelques instants).

Chacun peut comprendre que l'on ne mène pas exactement la même politique quand les recettes de fonctionnement estimées sont à 684 millions d'euros (prévisions BP2025) et quand elles atteignent 720 millions d'euros (prévisions BP2026). Et j'entends déjà certains face à moi dire que les prévisions sont sous-estimées, qu'elles ne sont pas fiables, qu'elles sont une excuse trouvée par la majorité pour réduire intentionnellement la voilure et par refus de voir notre territoire avancer... Qui peut sincèrement croire à ces allégations ? Certainement pas les Samariens qui, depuis le début de notre mandat, nous voient innover, mener des politiques publiques uniques en France, faire bouger les lignes, trouver des solutions, obtenir des récompenses et faire progresser la Somme comme jamais auparavant.

Il n'aura échappé à personne que nous venons de vivre une période cruciale avec les élections municipales qui se sont tenues dans les 771 communes de notre département. Je tiens à adresser mes félicitations à tous les nouveaux maires élus ou réélus.

D'une manière plus globale, je veux remercier toutes celles et ceux qui ont été candidats lors de ces élections même s'ils n'ont pas obtenu le résultat qu'ils espéraient. Ils ont porté des idées, des projets, des valeurs et ont contribué à leur échelle à rendre notre démocratie plus forte.

Au lendemain de ces élections, notre assemblée compte désormais 12 maires et je tiens tout particulièrement à les féliciter. Certains sont d'ores et déjà rompus à la fonction, d'autres vont la découvrir et se confronter à la difficulté des exercices budgétaires. Je constate déjà, non sans un léger amusement, que les discours changent. Ceux qui, hier, dénonçaient avec ferveur nos réductions budgétaires annoncent dès leur arrivée aux manettes une baisse de 5% dans la quasi-totalité de leurs dépenses. D'autres restent fidèles à leur mantra : la dette, la dette, la dette ! Mais le mandat sera long et la réalité des chiffres ne tardera pas à prendre le pas sur leurs principes. La réalité des chiffres, ce n'est pas additionner des pourcentages pour faire peur aux associations culturelles et sportives. Vous êtes maire désormais, Monsieur Fauvet. Vous devez rassurer et non faire peur.

La dette justement, parlons-en ! À chaque session elle nous est proposée comme une solution magique, comme une réponse facile et sans conséquences à nos contraintes budgétaires. Alors nous le dirons autant de fois que cela sera nécessaire : le dérapage incontrôlé de l'endettement ne sera jamais une réponse. Nous refusons catégoriquement de financer nos politiques publiques avec une ressource aussi instable que l'emprunt, dont nous ne maîtrisons jamais réellement les fluctuations.

Depuis quelques jours, le taux d'intérêt appliqué à la France pour un emprunt sur 10 ans dépasse les 3,8% : un niveau jamais atteint depuis la crise des subprimes ! Si rien ne change, la dette de notre pays coûtera 100 milliards d'euros en 2029 alors que le budget de l'Éducation Nationale s'élève à 64 milliards d'euros.

Plus que jamais, nous avons la preuve que sur le long terme, la dette n'est pas de l'argent en plus mais de l'argent en moins. Chaque fois que nous pourrons l'éviter, nous le ferons et c'est pourquoi nous rejetterons les amendements que vous proposez, qui reposent sur une augmentation de notre emprunt à hauteur de 20 millions d'euros.

Nous ne refusons pas l'emprunt par dogmatisme. Nous en avons d'ailleurs prévu un, pour un montant de 75 millions d'euros, dans nos recettes d'investissement. Mais contrairement aux idées reçues, ce n'est pas lui qui nous donnera les moyens d'investir. Non, ce qui nous donne les moyens d'investir c'est notre épargne brute. Elle nous sécurise, elle nous rend autonomes et elle se porte garante de notre bonne santé financière. Par nos efforts collectifs, nous pouvons être fiers, par nos efforts collectifs, d'avoir maîtrisé puis augmenté cette épargne brute. Elle était de 36 millions au BP 2024, de 29 millions au BP 2025 et elle est désormais de 45 millions dans ce budget 2026.

Elle nous permet aujourd'hui de vous présenter un niveau d'investissements record de 120 millions d'euros. Cette hausse bénéficiera directement aux Samariens avec quelques projets majeurs, madame la Présidente l'a évoqué :

- la poursuite des opérations de rénovation énergétique, de solarisation et de mise en accessibilité de nos collèges et de nos bâtiments départementaux dans leur ensemble
- les travaux réalisés sur nos routes départementales (notamment sur la RD12)
- la dernière phase d'opérations avant la réouverture de la section Voyennes / Saint-Simon du Canal de la Somme
- les opérations foncières d'envergure pour l'aménagement du Canal Seine-Nord Europe
- ou encore le plan de lutte et de prévention contre les inondations qui poursuit sa montée en puissance.

Sur le volet « fonctionnement », la hausse de 18,7 millions d'euros par rapport au BP 2025 est massivement dirigée vers le budget de l'enfance qui connaît une nouvelle augmentation de plus de 12 millions d'euros. C'est la conséquence directe de la mission d'information enfance qui s'est réunie pendant plus de 55 heures et a rédigé un rapport complet contenant 49 propositions pour toujours mieux protéger et accompagner les enfants placés sous notre responsabilité et ils sont bien trop nombreux. Je tiens, au nom du groupe Unis pour la Somme, à remercier tous ceux qui ont pris part à ce travail difficile mais absolument essentiel.

La vraie force de ce budget 2026 c'est aussi sa capacité à préparer l'avenir avec des programmations pluriannuelles, des visions stratégiques à long terme et des priorités clairement identifiées. Le meilleur exemple est à trouver dans notre fonds d'appui aux communes qui sera doté d'une enveloppe de 27 millions d'euros sur la période 2026-2028 et qui nous permettra d'accompagner au mieux les premiers projets des nouveaux conseils municipaux.

Et si nous allons encore plus loin, notre collectivité prévoit une feuille de route sur 5 ans en matière d'investissement d'un montant supérieur à 500 Millions d'euros €. Non vous ne venez pas de tirer les bons numéros du Loto et je ne suis pas Jean-Pierre Foucault.

Vous venez simplement d'entendre le résultat d'une politique sérieuse et efficace depuis plus de 10 ans et qui nous permet aujourd'hui d'avoir une réelle ambition pour notre territoire.

Et malgré tout cela, nous gardons les pieds sur terre. Nous ne cédon pas aux incantations de ceux qui rêvent d'un argent magique et illimité ou de ceux qui trouvent que notre collectivité en bonne santé pourrait bien supporter une petite grippe.

Prudence est mère de sûreté. Cette ligne que nous tenons depuis de si nombreuses années continue, à chaque exercice budgétaire, de prouver qu'elle est la seule qui vaille. Et quand on voit le litre de gasoil dépasser les 2,50€ à la pompe dans certaines stations de notre département. Quand on voit la folie du monde qui nous entoure, les guerres, les conflits, les rapports de force et l'économie qui part en vrille... On se dit que l'on ne sera jamais trop prudents et que ce budget 2026 équilibré à hauteur de 816 millions d'euros est une vraie embellie dans un ciel trop gris.

Alors je tiens à remercier notre Présidente Christelle Hiver, nos vice-présidents et nos élus de la majorité pour la grande qualité de leur travail, pour le courage de leurs choix actuels et passés et pour le projet d'avenir qu'ils nous permettent de bâtir. Et tant pis pour ceux qui tenteront de pointer du doigt les quelques nuages vaporeux, car pour les Samariens le soleil continuera de briller.

Je vous remercie pour votre attention.

Budget Primitif 2026
Discours de M. Guillaume DUFLOT
Mardi 7 avril 2026

Madame la Présidente,
Mes chers collègues,

Au mois de mars, lors du débat d'orientation budgétaire, nous avons fixé un cap.

Aujourd'hui, avec ce budget primitif 2026, nous lui donnons un contenu, une cohérence, une traduction concrète.

Et je crois que c'est cela, au fond, la différence entre les discours faciles et l'action publique sérieuse : annoncer est une chose, tenir en est une autre.

Dans un pays où tout semble devenu plus incertain, plus instable, plus incontrôlable, notre collectivité, elle, reste debout.

Elle reste debout parce qu'elle a **une majorité qui assume.**

Elle reste debout parce qu'elle a **une Présidente qui tient la barre.**

Elle reste debout parce qu'elle a **des élus engagés et des agents qui, chaque jour, font vivre les décisions que nous prenons ici.**

Ce budget 2026, ce n'est pas un budget de confort.

Ce n'est pas un budget d'affichage.

C'est un **budget de responsabilité.**

Il s'équilibre à plus de 932 millions d'euros. Il a été construit, comme cela avait été annoncé dès le DOB, autour de principes simples : ne pas surestimer les recettes, maîtriser les dépenses de fonctionnement, maintenir un haut niveau d'investissement et préserver l'épargne nécessaire au remboursement de la dette. Et **le résultat est là : une épargne brute de 45,1 millions d'euros, contre 28,7 millions au BP 2025 et un investissement utile de 119 millions d'euros pour notre collectivité et nos territoires** (en hausse de 14,6%. Ce niveau d'investissement se situe parmi les plus élevés depuis 15 ans).

Autrement dit : nous faisons ce que nous avons dit. Et nous le faisons sans renoncer à l'essentiel.

L'essentiel, pour nous, ce sont d'abord les solidarités.

Plus de 70 % de nos dépenses de fonctionnement relèvent de nos politiques de solidarité et cela se voit très concrètement dans ce budget. La mission Enfance et famille atteint 121,7 M€ en fonctionnement, en hausse de 11,3 %. La mission autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées atteint près de 184 M€, en hausse de 2,9 %. La mission insertion, logement et emploi dépasse 128,5 M€ en fonctionnement.

Ce ne sont pas des lignes comptables abstraites.

Ce sont des enfants protégés.

Ce sont des aînés accompagnés.

Ce sont des personnes en situation de handicap mieux prises en charge.

Ce sont des familles soutenues.

Ce sont aussi des allocataires du RSA que nous accompagnons vers le retour à l'activité avec davantage d'exigence, davantage de suivi, davantage d'efficacité. Le budget RSA est fixé à 109 M€ et la généralisation de l'accompagnement rénové se poursuit, avec un nouvel appel à projets insertion 2026-2029.

Mais le budget que nous votons aujourd'hui reflète aussi quelque chose de très fort sur notre vision du territoire.

Oui, nous sommes un Département de solidarités humaines. Mais nous sommes aussi un Département de solidarités territoriales.

Et cela passe d'abord par le soutien aux communes et aux intercommunalités. Au BP 2026, cela se traduit notamment par une ouverture d'AP de 27,87 M€ au titre de l'aménagement du territoire, dont le fonds d'aides aux communes 2026-2028 représente à lui seul 27,7 M€. Cela se traduit aussi par des crédits pour honorer les engagements du fonds d'appui aux communes prolongé en 2025 et par le maintien des dotations cantonales pour encourager les initiatives locales.

C'est notre manière de dire aux maires réélus ou nouvellement élus : vous n'êtes pas seuls.

Dans la Somme, il n'y a pas de petits projets quand ils sont utiles à la vie quotidienne.

Ce budget, ce sont aussi des routes. La mission Infrastructures progresse de plus de 20 % en investissement, à 41,46 M€, avec notamment 29,65 M€ d'AP pour la voirie départementale. C'est le canal de la Somme, la réouverture de la section Voyennes–Saint-Simon, les aménagements liés à la véloroute et la poursuite de la stratégie "Vallée de Somme, Vallée idéale".

C'est aussi l'éducation, qui reste une priorité de notre majorité.

Parce que, comme cela a été dit au DOB, « **l'éducation n'est jamais une charge : c'est un investissement** ».

Nous poursuivons, encore et toujours, la modernisation des collèges, avec 7,6 M€ d'AP pour les collèges-bâtiments, 1,35 M€ pour le plan collège numérique, 14,17 M€ pour le fonctionnement et l'équipement des collèges et 2,52 M€ pour la jeunesse et les actions éducatives.

On y retrouve le Somme chéquier collégien, les appels à projets jeunesse, les actions “Collèges et familles”, l’allocation départementale de scolarité, le don d’ordinateurs reconditionnés et un nouvel atelier “Ma Petite Planète”.

Là encore, notre méthode est claire : faire plutôt que commenter, construire plutôt que caricaturer.

Nous préférons les politiques utiles aux slogans éphémères.

Je veux dire aussi un mot de l’exemplarité que nous revendiquons.

Être un Département exemplaire, ce n’est pas se décerner un label à soi-même. C’est agir avec sérieux sur la transition écologique, sur la qualité de service, sur l’organisation interne, sur le respect de l’argent public.

La baisse de 40 % des consommations d’énergie dans les collèges, les économies générées, le soutien aux rénovations communales, les circuits courts dans les services de restauration scolaires, la lutte contre le gaspillage alimentaire, la mobilité durable, la future solarisation de certains équipements, tout cela montre que l’exemplarité n’est pas un mot, mais une ligne de conduite.

Mes chers collègues, ce budget est solide. Il ne promet pas tout à tout le monde. Il protège l’essentiel, il prépare l’avenir, il permet d’agir.

Il dit au fond ce que nous sommes depuis le début : **une majorité de travail, de responsabilité, d’engagement, attachée à l’ordre dans les comptes pour garder de la force dans l’action.**

Je veux, pour terminer, saluer très sincèrement **l’engagement de Madame la Présidente, qui tient ce cap avec constance, celui de toute la majorité départementale et, bien sûr, celui des près de 3 000 agents du Département, sans lesquels rien de ce que nous votons ici ne deviendrait réalité sur le terrain.**

Oui, nous voulons un Département exemplaire.

Oui, nous voulons aider au mieux vivre dans la Somme.

Et oui, avec ce budget primitif 2026, nous nous en donnons les moyens.

Je vous remercie.

**Session du Conseil départemental des 7 et 8 avril 2026
BUDGET PRIMITIF 2026**

Commission N°3

« Prévoir un plan pluriannuel " Maisons communes 2026-2030 " pour soutenir la réappropriation et à la resocialisation des édifices culturels par les communes »

Amendement au rapport 26.3.4 présenté par le groupe La Somme en commun

Les communes de la Somme ont la charge de l'entretien courant et de la réhabilitation de leur patrimoine culturel, particulièrement important et riche dans notre département. Pourtant, **les sommes importantes investies par les collectivités ne permettent pas toujours d'enrayer la dégradation de ce patrimoine, cela d'autant plus qu'il est très souvent sous-employé.**

C'est pourquoi il est particulièrement important de **permettre la resocialisation des édifices culturels, en les ouvrant au grand public pour des visites patrimoniales, en les intégrant dans des circuits du patrimoine à l'échelle des territoires et en favorisant les usages partagés des édifices culturels, en accord avec les communes et le diocèse.**

Faire des édifices culturels des « maisons communes », accueillant en leur sein des activités culturelles, éducatives ou sociales, compatibles avec l'affectation culturelle, serait aussi un moyen utile de réappropriation du patrimoine culturel par les communes et par leurs habitants. **Cette intention pourra donner lieu à un abondement, à hauteur de 40%, de la participation départementale.**


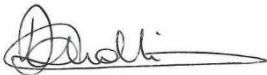

A cet effet, le Conseil départemental de la Somme engage **un plan pluriannuel « Maisons communes 2026-2030 » dédié à cette réappropriation et à cette resocialisation des édifices culturels, passant par un soutien accru de 5 millions d'euros supplémentaires chaque année durant 5 ans, pour financer ces études et ces travaux.**

Dépenses :

Section d'investissement : 5 millions d'euros au chapitre 204 Subventions d'équipement versées

Recettes :

Section d'investissement : 5 millions d'euros au chapitre 16 Emprunt et dettes assimilées

		
Frédéric FAUVET	Angelo TONOLLI	Catherine BENEDINI

**Session du Conseil départemental des 7 et 8 avril 2026
BUDGET PRIMITIF 2026**

Commission N°4

**« Engager un plan pluriannuel "ASE 2030"
pour rattraper les retards constatés en matière d'accueil et
d'hébergement des enfants confiés à la protection de l'enfance »**

*Amendement au rapport 26.4.2 présenté par les groupes La Somme en commun,
Gauche démocrate républicaine, Avenir solidaire et durable*

La création d'une mission d'information et d'évaluation sur ce domaine de l'ASE (Aide Sociale à l'Enfance) en 2025 et son rapport présenté en mars 2026, ont démontré que le département de la Somme n'assume plus la compétence de la protection de l'enfance dans de bonnes conditions ; alors même qu'il s'agit pourtant d'une compétence obligatoire et essentielle de la collectivité départementale, que nous avons le devoir d'assumer avec fierté, pour tous les enfants que la justice décide de placer sous notre protection !

Au plan du fonctionnement, nous commençons seulement à rattraper le retard accumulé. Il faut maintenant en faire de même en matière d'investissement bâtiminaire, lorsque l'on constate la situation dégradée du patrimoine dédié à la protection de l'enfance, et les conditions d'accueil réservées aux enfants qui nous sont confiés, ne permettant notamment pas un accompagnement éducatif efficient.





C'est pourquoi le Conseil départemental de la Somme adopte, à l'occasion de l'examen du budget départemental 2026, un plan pluriannuel d'investissement sur 5 ans ; un plan « ASE 2030 », doté de 25 M€ (5 M€ par an sur 5 ans), pour remettre à niveau le patrimoine bâtiminaire dédié à la protection de l'enfance dans la Somme.

Dépenses :

Section d'investissement : 5 millions d'euros au chapitre 21 Immobilisations corporelles

Recettes :

Section d'investissement : 5 millions d'euros au chapitre 16 Emprunt et dettes assimilées

			
Frédéric FAUVET	Laurent BEUVAIN	Esra ERCAN	Zohra DARRAS

**Session du Conseil départemental des 7 et 8 avril 2026
BUDGET PRIMITIF 2026**

Commission N°4

**« Accélérer la réhabilitation des collèges de la Somme
pour davantage de mixité scolaire et de meilleures conditions
d'accueil et d'enseignement »**

*Amendement au rapport 26.4.2 présenté par les groupes La Somme en commun,
Gauche démocrate républicaine, Avenir solidaire et durable*

Pour préparer l'avenir et répondre concrètement aux enjeux du présent, le Département de la Somme affirme son volontarisme en matière de politiques éducatives. L'éducation est confirmée comme une priorité d'action de notre collectivité et **des réponses concrètes, à la hauteur des enjeux de mixité scolaire et d'humanisation de nos collèges, sont apportées par l'amélioration des conditions d'accueil et d'enseignement.**

A l'instar de ce qui se fait déjà dans plusieurs autres départements de France, en particulier dans celui de la Haute-Garonne, **notre collectivité considère que la reconstruction et la réhabilitation de plusieurs collèges de la Somme doivent être l'occasion, dans le cadre d'une co-élaboration avec les autorités de l'éducation nationale et les organisations représentatives des enseignants et des parents d'élèves, de réaffecter des collégiens scolarisés en REP+ dans des collèges socialement plus favorisés.**

Parce que la mixité sociale et scolaire est à la fois un gage de réussite scolaire et d'égalité des chances, cela implique, en lien avec l'éducation nationale, d'engager davantage de moyens pour accompagner les élèves, particulièrement ceux qui seront réaffectés et d'améliorer l'accueil dans les établissements.

Ces projets de réhabilitations bâtementaires de collèges doivent aussi être l'occasion de réaffecter vers la protection de l'enfance et l'accueil d'enfants qui nous sont confiés par la justice, des espaces rendus vacants dans certains collèges samariens en raison de la démographie scolaire.

La réhabilitation bâtementaire et la reconstruction de plusieurs établissements secondaires samariens doivent donc s'accélérer, avec la perspective d'en faire des espaces plus accueillants et plus humains, et d'adapter les effectifs scolaires à ces objectifs.



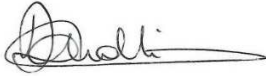

Pour ce chantier qui devra nécessairement être conduit sur le moyen et le long terme, **le Conseil départemental de la Somme décide d'inscrire au budget 2025 une somme supplémentaire de 10 millions d'euros.**

Dépenses :

Section d'investissement : 10 millions d'euros au chapitre 21 Immobilisations corporelles

Recettes :

Section d'investissement : 10 millions d'euros au chapitre 16 Emprunt et dettes assimilées

			
Frédéric FAUVET	Laurent BEUVAIN	Angelo TONOLLI	Jean-Louis PIOT

Vœu déposé par les élus des groupes « Unis pour la Somme » et « Somme, droite, centre et indépendants » ainsi que par Wilfried Larcher, Frédéric Demule et Stéphane Haussoulier

Pour le maintien total du droit à la formation des agents territoriaux

Au travers de la loi de finances pour 2026, le Gouvernement a choisi d'imposer un plafonnement des recettes du Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT) à hauteur de 397 millions d'euros. Derrière cette disposition se trouve en réalité une décision brutale : un prélèvement d'environ 45 millions d'euros sur les cotisations versées par les collectivités territoriales pour financer la formation de leurs agents, utilisé de manière indue afin d'abonder le budget de l'État. Introduite sans concertation avec les élus locaux, les employeurs territoriaux ou les organisations syndicales cette mesure interroge autant sur le fond que sur la forme.

Les conséquences sont immédiates et concrètes. À cotisations constantes pour les collectivités, ce sont des formations en moins pour les agents territoriaux, des accompagnements réduits, et à terme un affaiblissement de la qualité du service public local. Dans une période où les collectivités doivent faire face à des défis majeurs (transition écologique, intelligence artificielle, vieillissement des effectifs) la formation ne saurait en aucun cas être une variable d'ajustement. En amputant de près de 10 % les ressources du CNFPT, cette décision fragilise durablement un outil majeur, qui forme chaque année près d'un million d'agents sur l'ensemble du territoire national.

Au-delà de ses effets, c'est aussi une ligne rouge qui est franchie. Le CNFPT n'est pas une agence de l'État : c'est un établissement financé par les collectivités, pour les collectivités. En venant capter une partie de ses ressources, l'État détourne leur finalité et porte atteinte à un équilibre construit de longue date entre employeurs et représentants des agents. Cette décision envoie un signal profondément injuste aux collectivités territoriales déjà fortement mises à contribution. Elle alimente le sentiment d'un désengagement progressif de l'État au détriment des territoires, au moment même où ces derniers sont en première ligne pour répondre aux attentes de nos concitoyens.

Les élus du Département de la Somme réaffirment leur attachement au droit à la formation professionnelle des agents territoriaux et au rôle central du CNFPT pour garantir l'égalité d'accès à cette formation. **Ils demandent solennellement au gouvernement l'abrogation de l'article 135 de la loi de finances 2026 ou, à défaut, la compensation intégrale, immédiate et pérenne des sommes prélevées sur le CNFPT, afin de garantir le maintien total du droit à la formation des agents territoriaux.**

Ce vœu est adressé à :

- **M. Sébastien Lecornu**, Premier Ministre
- **M. Roland Lescure**, Ministre de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle, énergétique et numérique
- **M. Jean-Pierre Farandou**, Ministre du Travail et des Solidarités
- **Mme. Sabrina Roubache**, Ministre déléguée auprès du ministre du Travail et des Solidarités et du ministre de l'Éducation nationale, chargée de l'Enseignement, et de la Formation professionnelle et de l'Apprentissage
- **Mme. Françoise Gatel**, Ministre de l'Aménagement du territoire et de la Décentralisation

Une copie de ce vœu est adressée à :

- **M. Rollon Mouchel-Blaisot**, Préfet de la Somme
- **Mmes. MM. les parlementaires de la Somme**
- **Mme Bénédicte Thiébaud**, Présidente de l'Association des Maires de la Somme
- **M. Claude Cliquet**, Président du centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Somme

Hubert de JENLIS

Isabelle de WAZIERS

Jannick LEFEUVRE

Jean-Michel BOUCHY

Jocelyne MARTIN

Stéphane HAUSSOULIER

Olivier JARDÉ

Pascal BOHIN

Sabine CARTON

Sabrina HOLLEVILLE-MILHAT

Valérie DEVAUX

Virginie CARON-DECROIX

Margaux DELÉTRÉ

Arnaud BIHET

Bertrand DEMOUY

Brigitte LHOMME

Christelle HIVER

Claude HERTAULT

Emmanuel NOIRET

France FONGUEUSE

Franck BEAUVARLET

Françoise RAGUENEAU

Guillaume DUFLOT

Guislaine SIRE

Françoise MAILLE-BARBARE

Monique EVRARD

Laurent SOMON

Frédéric DEMULE

Wilfried LARCHER

SESSION DES 7 ET 8 AVRIL 2026

**Pour une réelle implication des élus locaux dans les décisions relatives
à l'évolution de la carte scolaire**

*Vœu présenté par les groupes La Somme en commun, Gauche démocrate
républicaine, Avenir solidaire et durable*

Avec 84 postes menacés dans les écoles et 52 autres dans les collèges et lycées, l'académie d'Amiens sera à nouveau touchée par les réductions d'effectifs de l'Éducation Nationale lors de la prochaine rentrée scolaire. Cela pourrait se traduire dans la Somme par 48 fermetures de classes dans le premier degré et 18 fermetures dans les collèges samariens.

Derrière ces chiffres, il y a des équipes éducatives fragilisées, des conditions d'apprentissage dégradées pour des milliers d'élèves et un risque réel de désertification de nos communes rurales où l'école reste un facteur d'attractivité. La réalité de la démographie scolaire ne peut plus être prétexte à la réduction des moyens alloués à l'enseignement, mais une opportunité pour améliorer le cadre d'enseignement et la qualité de scolarité des élèves.

Ces décisions de fermetures, annoncées au lendemain des élections municipales, ont aussi des conséquences financières particulièrement lourdes pour l'ensemble des collectivités impliquées dans le domaine scolaire. Le coût induit par ces fermetures en terme bâtimentaire ou de matériel est considérable. C'est notamment le cas en ce qui concerne les classes ULIS, comme celle du collège de Rosières-en-Santerre pour laquelle notre collectivité a mobilisé d'importants montants d'investissement il y a deux ans, pour de la mise aux normes et du renouvellement de mobilier, et qui se retrouve aujourd'hui menacée de fermeture.

Mais au-delà même des considérations financières, c'est l'avenir même de nos enfants et leur bien-être qui est impacté. Classes surchargées, affaiblissement du suivi individualisé, équipes éducatives sous tension : tout cela contribue à dégrader le climat scolaire. Or, chacun le sait, la qualité de l'enseignement est indissociable des conditions dans lesquelles les élèves apprennent. L'attention, la confiance, la sérénité sont des conditions indispensables à la réussite. En les fragilisant, on fragilise l'avenir même de notre jeunesse, tout particulièrement dans notre département qui concentre de multiples difficultés.

Sur la forme, la méthode selon laquelle ces décisions ont été prises nous interpelle. Malgré des promesses régulières et des signaux encourageants de la part des responsables académiques de la Somme, renouvelés lors d'une réunion le 30 janvier dernier, les élus locaux que nous sommes sont une nouvelle fois mis devant le fait accompli. Nous prôtons une nouvelle fois les vertus d'une réelle concertation avec les élus locaux pour que les décisions prises correspondent pleinement aux réalités de chaque secteur.

En conséquence, les élus du Conseil départemental de la Somme :

- **Demandent au Directeur académique des services de l'Éducation nationale un réexamen complet des mesures annoncées, fondé sur une prise en considération des besoins éducatifs particuliers, de la logistique pédagogique, des conditions d'accueil, des projets communaux d'habitat et des perspectives d'effectifs à court terme ;**
- **Souhaitent qu'aucune décision ne soit arrêtée sans concertation approfondie avec les élus, les équipes enseignantes et les représentants de parents d'élèves ;**

- Appellent l'État à garantir que la Somme dispose des moyens compatibles avec l'exigence d'une école de proximité, soucieuse de chaque élève et des équilibres territoriaux ;
- Réaffirment leur engagement constant en faveur des collèges, par un effort financier soutenu, des investissements réguliers et une attention particulière portée à l'inclusion, à l'équité territoriale et au bien-être des collégiens.




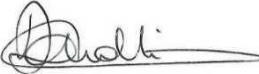

Vœu adressé à :

M. Philippe Destable, Directeur académique des services de l'Éducation nationale de la Somme

M. Pierre Moya, Recteur de l'Académie d'Amiens

M. Édouard Geffray, Ministre de l'Éducation nationale

Mmes et MM. les parlementaires de la Somme

				
Frédéric FAUVET	Dolores ESTEBAN	Esra ERCAN	Angelo TONOLLI	Julie VAST

Vœu déposé par les élus des groupes « Unis pour la Somme » et « Somme, droite, centre et indépendants » ainsi que par Wilfried Larcher, Frédéric Demule et Stéphane Haussoulier

Pour une agro-écologie de bon sens : donnons du temps à nos agriculteurs !

Au 1^{er} janvier 2027, la loi EGALIM qui impose aux collectivités d'atteindre 50 % de produits durables en restauration collective va connaître un durcissement de sa mise en œuvre : le niveau 2 de la certification « Haute Valeur Environnementale » (HVE) ne sera plus suffisant et seul le niveau 3 sera pris en compte pour qu'un produit soit conforme aux critères de la loi.

Dès 2011, bien avant l'entrée en vigueur de la loi EGALIM (2018), le Département de la Somme a insufflé une dynamique vertueuse dans les restaurants scolaires de nos collèges avec la valorisation des circuits courts et la mise en place d'une plateforme de commande dédiée aux produits locaux. Aujourd'hui, cette plateforme compte 118 fournisseurs dont 63% sont jugés compatibles avec les exigences de la loi. Avec le durcissement prévu au 1^{er} janvier 2027, ce chiffre pourrait tomber à 38,1%, ruinant ainsi tous les efforts entrepris ces 15 dernières années. En effet, une telle mise en conformité pourrait représenter un véritable coup d'arrêt à la valorisation de nos producteurs locaux, au profit de denrées respectueuses des certifications mais issues d'exploitations plus éloignées géographiquement. À ce titre, nous regrettons que l'origine locale d'un produit ne soit pas un critère pour qu'il soit considéré comme durable et prôtons une écologie de bon sens plutôt qu'une écologie trop souvent punitive. De la même manière, avec ce durcissement, nos producteurs locaux seront mis en situation de concurrence déloyale au sein des 50% de produits dits « non-durables », avec des denrées de basse qualité, issues de certains pays extra-européens.

Par ailleurs, cette exigence du niveau HVE3 et les contraintes qui s'y rapportent, est une nouvelle fois vécue comme un mauvais signal envoyé vers une profession en grande difficulté qui connaît ces dernières années des crises à répétition et dont l'avenir semble plus menacé que jamais. L'empilement acharné des normes françaises, dont une partie répond à une logique de surtransposition des normes européennes, étouffe nos filières agricoles et nous éloigne du bon sens paysan auquel nous sommes profondément attachés. Il ne saurait y avoir de grande ambition écologique pour notre pays sans un accompagnement exemplaire des agriculteurs, qui connaissent notre terre et qui nous nourrissent quotidiennement. En ce sens, nous nous réjouissons de l'adoption au sein de la loi de finances, d'une résolution issue du Sénat prolongeant d'un an le crédit d'impôt octroyé aux exploitations certifiées HVE.

C'est pourquoi les élus du Département de la Somme demandent au gouvernement d'étudier avec la plus grande attention la possibilité de reporter le délai d'application de la disposition de la loi EGALIM évoquée plus haut. Il est crucial de laisser du temps aux exploitations qui bénéficient actuellement du niveau 2 de la certification pour qu'elles rassemblent les moyens humains, techniques et financiers qui leurs permettront d'atteindre le niveau 3. Dans le cas contraire, il existe un risque réel de retour en arrière et d'une diminution

des ventes en circuits courts dont l'intérêt écologique n'est pourtant plus à prouver. **Ce délai supplémentaire permettrait également d'engager une véritable réflexion à plus long terme sur la pertinence d'un rehaussement du seuil, alors que le niveau 2 de la certification HVE apporte déjà de nombreuses garanties sur la qualité environnementale des produits.**

Ce vœu est adressé à :

- **M. Sébastien Lecornu**, Premier Ministre
- **Mme Annie Genevard**, Ministre de l'Agriculture, de l'Agro-alimentaire et de la Souveraineté alimentaire

Une copie de ce vœu est adressée à :

- **M. Rollon Mouchel-Blaisot**, Préfet de la Somme
- **Mme. Françoise Créte**, Présidente de la Chambre d'Agriculture de la Somme
- **Mmes. MM. les parlementaires de la Somme**

Hubert de JENLIS

Isabelle de WAZIERS

Jannick LEFEUVRE

Jean-Michel BOUCHY

Jocelyne MARTIN

Stéphane HAUSSOULIER

Olivier JARDÉ

Pascal BOHIN

Sabine CARTON

Sabrina HOLLEVILLE-MILHAT

Valérie DEVAUX

Virginie CARON-DECROIX

Margaux DELÉTRÉ

Arnaud BIHET

Bertrand DEMOUY

Brigitte LHOMME

Christelle HIVER

Claude HERTAULT

Emmanuel NOIRET

France FONGUEUSE

Franck BEAUVARLET

Françoise RAGUENEAU

Guillaume DUFLOT

Guislaine SIRE

Françoise MAILLE-BARBARE

Monique EVRARD

Laurent SOMON

Frédéric DEMULE

Wilfried LARCHER

Budget Primitif 2026

Rapport général du budget

Madame la Présidente, cher(e)s collègues,

Nous arrivons au terme de notre session consacrée au Budget Primitif du Conseil départemental de la Somme, session au cours de laquelle nous avons travaillé en commissions et débattu de l'ensemble des éléments budgétaires qui constituent le cadre de l'action que nous mènerons en 2026, en cohérence avec les orientations budgétaires que nous avons évoquées lors de notre réunion de mars dernier.

Après ce préambule, concentrons-nous sur les grands équilibres de ce Budget primitif 2026 qui permet de poursuivre les actions engagées par la majorité au profit de notre territoire.

Commençons par le montant global de ce Budget primitif : un budget équilibré en dépenses et en recettes de 816 452 892 €, hors opérations d'ordre et hors mouvements liés aux emprunts revolving et crédits prévus pour le réaménagement de la dette.

Ce budget est marqué, cette année encore, par l'absence de reprise anticipée du résultat.

S'agissant du budget de fonctionnement, les dépenses s'élèvent à 674 718 735 € soit une augmentation de 2,9 % par rapport au budget primitif 2025. On notera que les évolutions sont particulièrement marquées sur nos politiques sociales, + 12,4 M€ pour l'enfance et + 5,2 M€ pour l'autonomie, + 1,2 M€ pour l'insertion, logement et emploi.

Les recettes de fonctionnement quant à elles, sont en hausse de 5,1 %, soit 719 822 851 €, notamment en raison des mesures de la Loi de finances avec la mise en place d'un fonds de sauvegarde dont nous bénéficierons à hauteur de 7,6 M€. Le dispositif de lissage conjoncturel (DILICO) ne s'appliquant pas aux Départements éligibles au fonds de sauvegarde, nous n'y contribuerons donc pas en 2026. Pour mémoire, l'impact au BP 2025 était de 406 K€.

Compte tenu de ces évolutions, le niveau d'épargne brute dégagé lors de ce BP de 45,1 M€ est en augmentation. Il était de 28,7 M€ au BP 2025. Le niveau d'épargne nette, c'est-à-dire après remboursement du capital de la dette, suit cette évolution et s'établit à 22,4 M€ contre 7,1 M€ au BP 2025.

Le niveau d'investissement proposé pour 2026, hors dette, est de 119,1 M€, en forte hausse par rapport au BP 2025 (103,9 M€).

Pour assurer le financement du programme d'investissement et, au regard de l'absence de reprise anticipée du résultat, il est proposé de recourir à un emprunt d'équilibre de 75 M€.

Comme en 2025, ce niveau pourra être revu lors du Budget Supplémentaire 2026 qui reprendra le résultat de l'exercice 2025.

Après cette présentation synthétique de l'équilibre du budget, je vais maintenant revenir sur les interventions de nos collègues de l'opposition.

Laurent BEUVAIN nous a parlé, sur un ton humoristique qu'on lui connaît bien, d'allégories culinaires avec la préparation d'une recette de pâté d'alouette ou encore de recettes à faire bouillir.

Permettez-moi d'y répondre sur la même tonalité.

Mme Ercan a souligné à plusieurs reprises la nécessité d'une ambition accrue et d'une visibilité renforcée, notamment en matière d'investissements pluriannuels, en particulier pour les collèges et la politique territoriale. La majorité partage pleinement l'exigence de lisibilité et de projection dans le temps. C'est précisément le sens de la méthode retenue cette année : ne pas annoncer des intentions non financées, ne pas confondre le calendrier politique avec le temps long de l'action publique, et inscrire les projets dans une trajectoire soutenable. Gouverner, ce n'est pas dresser un menu sans regarder l'état de la cuisine, ni promettre un grand banquet en oubliant qui fera la vaisselle demain.

Plusieurs critiques formulées procèdent d'une lecture anticipée de décisions qui relèvent de discussions à venir, notamment en ce qui concerne la Programmation Pluriannuelle des Investissements. Or chacun sait que la sincérité budgétaire impose de ne pas servir un plat avant qu'il ne soit prêt. La PPI sera présentée au moment opportun, avec des arbitrages stabilisés, et non sous forme d'annonces prématurées qui relèveraient davantage de l'affichage que de la gestion responsable. En matière budgétaire, comme en cuisine, il vaut mieux respecter le temps de cuisson que multiplier les annonces précipitées : un plat sorti trop tôt du four peut être séduisant en apparence, mais décevant à l'arrivée.

Il est par ailleurs utile de rappeler que nombre d'élus de cette assemblée, toutes sensibilités confondues, sont désormais eux-mêmes en responsabilité municipale. Ils auront, dans leurs communes, à faire les mêmes choix : prioriser, hiérarchiser, renoncer parfois, et surtout arbitrer dans un contexte de ressources contraintes. On découvre alors que « faire bouillir la marmite » n'est pas incompatible avec le fait d'en surveiller soigneusement le feu.

Enfin, la majorité assume une vision de moyen et long terme, condition indispensable d'une action publique efficace. Comme le rappelait Pierre Mendès France, « gouverner, c'est prévoir ». Prévoir, ce n'est pas répondre à l'urgence du jour par une dépense immédiate, mais s'assurer que la collectivité pourra encore agir demain.

M. Fauvet a développé une critique nourrie, souvent appuyée sur des comparaisons chiffrées et une lecture très extensive des baisses constatées sur certaines lignes budgétaires. La majorité rappelle que le budget 2026 ne s'inscrit pas dans une logique de retrait, mais dans un ajustement assumé après un exercice 2025 contraint, afin de restaurer des marges de manœuvre durables. En matière budgétaire, il est rarement pertinent de juger une recette à l'instant où elle sort du four : certains plats gagnent à reposer pour révéler toute leur consistance.

La tentation d'opposer ambition et prudence est un raccourci que la majorité récuse. L'ambition réelle suppose des financements sécurisés, une épargne consolidée et une dette maîtrisée. À défaut, l'action publique se transforme en promesse à crédit, dont la note est laissée aux successeurs. Il est facile de préconiser le recours accru à l'emprunt quand on ne porte pas la responsabilité de sa soutenabilité. La majorité fait le choix d'une cuisine de fond : moins de flambage spectaculaire, davantage de préparation patiente, afin que les politiques publiques tiennent dans le temps et ne laissent pas à ceux qui suivront une addition trop salée.

La majorité observe enfin que nombre des propositions formulées par l'opposition reposent sur une lecture strictement annuelle des crédits, sans prendre en compte la logique des autorisations de programme et des crédits de paiement. Confondre les deux reviendrait, pour filer la métaphore, à se plaindre que le gâteau n'est pas encore sur la table alors que les ingrédients ont été achetés et la recette validée.

Là encore, il est utile de rappeler que les élus locaux savent que le temps administratif n'est ni celui de la communication immédiate ni celui de l'effet d'annonce. Les investissements publics exigent méthode, constance et pédagogie, bien plus qu'un empilement de chiffres brandis comme autant d'ingrédients jetés sans ordre dans une casserole.

M. Beuvain a choisi un registre assumé, mêlant références historiques, statistiques et métaphores culinaires, évoquant notamment un « pâté d'alouette ». La majorité lui répond cordialement que l'exercice budgétaire ne relève pas de l'assemblage hâtif d'ingrédients disparates, mais d'une recette collective exigeant précision, patience et respect des dosages. Un bon budget, comme un bon plat, ne se juge pas à la longueur de la liste d'ingrédients, mais à l'équilibre final.

Les procès en insincérité adressés à la majorité traduisent surtout une divergence d'approche. Là où certains privilégient l'accumulation de promesses et de dépenses immédiates, la majorité fait le choix d'une trajectoire claire : consolider l'épargne, préserver la capacité d'investissement et maintenir l'accompagnement des publics les plus fragiles. Il ne s'agit pas de « cagnotter », mais de garantir que la collectivité ne se retrouvera pas, demain, contrainte de couper brutalement là où elle agit aujourd'hui.

M. Jean-Jacques STOTER a évoqué une prétendue insincérité budgétaire, en référence au Budget primitif 2025 et plus largement aux budgets de la collectivité. Cette accusation appelle une réponse nette. La sincérité budgétaire est un principe fondamental, juridiquement encadré et contrôlé par le représentant de l'État, le comptable public et, le cas échéant, la Chambre régionale des comptes. Elle consiste à présenter des prévisions établies à partir des informations disponibles au moment du vote, sans artifice ni embellissement.

La prudence n'est pas l'insincérité, elle en est l'exact inverse. Refuser de surestimer les recettes ou de promettre ce qui n'est pas finançable relève d'une gestion responsable. À l'inverse, dénoncer cette rigueur reviendrait, pour reprendre une métaphore culinaire, à reprocher à un cuisinier d'annoncer honnêtement les ingrédients disponibles plutôt que de composer une carte flatteuse avec des produits inexistants. La majorité assume cette ligne de conduite depuis plusieurs exercices : des budgets sincères, transparents et soutenables, là où d'autres discours confondent contestation politique et remise en cause injustifiée des principes comptables.

La majorité rappelle également que l'action départementale ne peut être pensée uniquement à l'aune d'un exercice budgétaire isolé. Gouverner à court terme, c'est parfois satisfaire l'appétit immédiat, mais compromettre la digestion collective. Une politique publique responsable suppose une vision à moyen et long terme, assumée et lisible. Car un budget n'est ni une improvisation ni un plat du jour : c'est une carte construite dans la durée, où chaque recette doit être compatible avec les autres, et où l'équilibre global compte plus que l'effet immédiat.

À cet égard, les interventions de Margaux DELÉTRÉ et de Guillaume DUFLOT ont utilement rappelé le sens du cap fixé par la majorité départementale : un budget construit sans surestimation des recettes, attentif à la maîtrise des dépenses de fonctionnement, et résolument tourné vers le maintien d'un haut niveau d'investissement au service des solidarités humaines et territoriales. Elles ont souligné que la responsabilité budgétaire n'est pas une posture, mais une condition de l'action durable et efficace au bénéfice des Samariennes et des Samariens.

Je souhaite enfin saluer très sincèrement le travail de l'administration départementale qui a permis l'élaboration de ce budget dans un contexte particulièrement exigeant. Leur expertise, leur rigueur et leur engagement au service de la décision publique constituent un atout essentiel pour notre collectivité et pour la mise en œuvre concrète des décisions que nous prenons ici.

En définitive, élaborer un budget relève moins du concours de cuisine que du savoir-faire artisanal : choisir de bons ingrédients, respecter les équilibres, accepter le temps long et refuser la facilité.

Ce Budget primitif 2026 est le résultat de ce travail collectif, exigeant et responsable. Je vous propose donc de le valider ensemble, avec le sens des responsabilités qui nous incombe et la confiance dans la trajectoire que nous avons fixée pour notre Département.